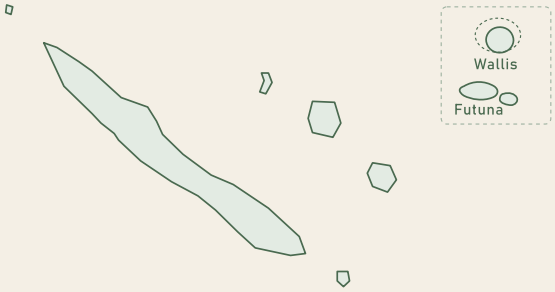
AU CAS OÙ

Pour que ceux que j'aime n'aient pas à chercher,
le jour où je ne pourrai plus répondre.

Mon classeur de tranquillité

ÉDITION NOUVELLE-CALÉDONIE ET WALLIS-ET-FUTUNA



JOSYE DIGITAVITA

Ce classeur appartient à _____

Dernière mise à jour le _____

Pourquoi ce classeur

Prendre soin d'eux aujourd'hui, c'est aussi prendre soin d'eux demain.

J'ai perdu mon père, puis mon conjoint, puis ma mère. À chaque fois, rien n'était prêt. Il a fallu chercher, deviner, courir après les papiers, en plein chagrin.

Ceux que j'aimais n'avaient rien négligé : personne ne leur avait simplement donné un endroit où tout mettre, dans l'ordre. C'est de là que vient ce classeur, pour vous et pour mes enfants aussi. Il ne demande ni notaire, ni avocat, ni compétence particulière. Il demande une heure, un stylo ou un clavier, et un peu de courage pour regarder en face une chose que nous préférons tous remettre à plus tard.

En échange, il vous donne quelque chose de rare : la certitude que, quoi qu'il arrive, ceux qui restent n'auront pas à chercher. Ils auront vos mots, vos choix, vos numéros, dans l'ordre. Ils pourront pleurer, ou veiller sur vous, sans se battre en plus avec les papiers.

Vous pouvez le remplir pour vous. Vous pouvez aussi le remplir avec votre mère, votre père, une tante qui vit seule, en prenant le café. C'est souvent plus facile à deux, et cela ouvre des conversations qu'on n'aurait jamais eues autrement.

Prenez votre temps. Mais commencez aujourd'hui.

Josye

Comment l'utiliser

Vous n'avez pas besoin de tout remplir. Vous n'avez pas besoin de le faire en une fois. Voici la méthode.

1. Commencez par les pages essentielles.

Les pages 7 et 8 se remplissent en un quart d'heure avec ce que vous avez en tête. Les six pages étoilées ★ prennent une heure si vos papiers sont sous la main ; sinon, notez ce que vous savez et complétez au fil des semaines. Même à moitié remplies, elles servent déjà.

> Les six pages ★ : l'essentiel en deux pages (chapitre 1) · les personnes à prévenir (chapitre 3) · mes traitements (chapitre 4) · mes banques et mes comptes (chapitre 5) · mes souhaits pour mes obsèques (chapitre 8).

2. Le reste, un chapitre par semaine.

Un soir calme, un chapitre. Un classeur rempli aux deux tiers vaut mille fois un classeur parfait jamais commencé.

3. À l'écran ou à la main.

À l'écran : dans Adobe Acrobat Reader (gratuit), « Remplir et signer », puis « Ajouter du texte » sur les lignes. À la main : imprimez-le, en noir et blanc pour économiser l'encre. La version papier a un avantage : elle n'a pas besoin de mot de passe le jour où.

4. Où le ranger.

Un endroit simple, pas un coffre. L'important n'est pas la cachette, c'est que deux personnes sachent où il est. Vous l'écrirez au chapitre 11.

5. Ce qu'on n'écrit jamais ici.

Aucun mot de passe, aucun numéro complet de carte bancaire, aucun code de carte ou de téléphone, aucune phrase de récupération. Ce classeur peut être lu par d'autres que vous : il dit *où* sont ces secrets (chapitre 7), jamais ce qu'ils sont.

6. Cette édition est faite pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

CAFAT, CLR, DSF, Médipôle, service-public.nc : les pages parlent de vos interlocuteurs. Si vous avez aussi une vie en métropole (carrière, retraite, bien, famille), l'annexe page 64 donne les correspondances ; Wallis-et-Futuna, page 66.

7. Tenez-le vivant.

Une fois par an, à date fixe, dix minutes pour vérifier ce qui a changé. La liste est au chapitre 11.

Sommaire

	Les cinq documents qui comptent · Quelle règle s'applique à moi ?	5
★	1. Si on me cherche : l'essentiel en deux pages	7
	2. Moi : identité et papiers	9
★	3. Mes personnes	12
★	4. Ma santé	16
★	5. Mon argent	21
	6. Mon toit et mes contrats	28
	7. Ma vie numérique	34
★	8. Mes volontés	38
	9. Mes mots pour vous	44
	10. Pour mes proches, le jour où	48
	11. Garder ce classeur vivant	55
	Annexes : modèles officiels, adresses, transmission automatique, lexique, métropole, Wallis-et-Futuna, fiche frigo, carte portefeuille	58

★ Les six pages du parcours « une heure ». Édition 1 : règles, montants et adresses vérifiés en octobre 2026.

Important : ce classeur ne remplace pas les documents officiels. Il rassemble vos informations, consigne vos préférences et dit où retrouver vos documents. Il ne remplace ni un testament, ni des directives anticipées, ni un mandat de protection future, ni aucun acte soumis à des conditions de forme. Les cinq documents qui ont une valeur juridique, et que ce classeur vous aide à préparer : les **directives anticipées** (page 19), la **personne de confiance** (page 13), le **testament** (page 40), le **mandat de protection future** (page 41) et, si vous êtes mariée ou marié, la **donation entre époux** (page 40). Vos souhaits sur vos obsèques, eux, s'imposent dès lors qu'ils sont écrits et signés (page 38). Les règles citées sont celles de la Nouvelle-Calédonie, et de l'État pour ce qui relève de lui, en octobre 2026 ; en cas de doute, vérifiez sur service-public.nc ou auprès d'un professionnel.

Les cinq documents qui comptent

Ce classeur dit où ils sont et vous aide à les préparer.

Remplir ce classeur, c'est déjà beaucoup. Mais cinq documents ont une valeur que ce classeur n'a pas : les médecins, le juge et le notaire s'appuient sur eux. Cochez où vous en êtes. Trois d'entre eux sont gratuits et se font en un quart d'heure.

DOCUMENT	À QUOI IL SERT	OÙ J'EN SUIS	RANGÉ À	PAGE
Directives anticipées	Mes volontés sur les soins de fin de vie	☐ fait ☐ à faire		
Personne de confiance	Celle que les médecins écoutent en premier	☐ fait ☐ à faire		
Testament	Ce que deviennent mes biens	☐ fait ☐ à faire		
Mandat de protection future	Qui gère mes affaires si je ne peux plus	☐ fait ☐ à faire		
Donation entre époux (si mariée / marié)	Protéger mon conjoint	☐ fait ☐ à faire ☐ sans objet		

Et deux papiers qui ne passent pas par le notaire, mais s'appliquent tels qu'ils sont écrits et changent tout le jour où :

PAPIER	À QUOI IL SERT	OÙ J'EN SUIS	RANGÉ À	PAGE
Clause bénéficiaire de mes assurances-vie	À qui va l'argent, hors succession	☐ relue ☐ à relire		
Contrat obsèques	Qui organise, qui paie	☐ oui ☐ non		

Et si je n'en ai aucun ? Commencez par la personne de confiance et les directives anticipées : les modèles sont gratuits (page 58), il n'y a pas besoin de notaire, et cela se fait en un quart d'heure, à la table de la cuisine. Le testament et le mandat demandent un rendez-vous chez le notaire : notez-le dans votre agenda, et écrivez ici la date.

Rendez-vous chez le notaire prévu le ..... avec .....

Cette édition est faite pour vous

Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna. Une case à cocher, et vous saurez quelles pages lire.

Les papiers, les volontés, le testament, le notaire et la justice fonctionnent ici comme partout en France : ce sont des compétences de l'État. Ce qui est propre au pays, c'est la santé et la retraite (CAFAT), les impôts (DSF), l'aide sociale (les provinces) et, pour celles et ceux qui en relèvent, le statut civil coutumier. Ce classeur en tient compte à chaque page.

☐ **Je vis en Nouvelle-Calédonie, de statut civil de droit commun.** Tout le classeur s'applique tel quel.

☐ **Je relève du statut civil coutumier.** Ma succession suit la coutume : demande d'ouverture à la DGRAC dans l'année, palabre, acte coutumier. Voyez la page 40 (ce que je peux préparer de mon vivant) et la page 50 (ce que mes proches feront). Le reste du classeur s'applique.

☐ **Je vis à Wallis-et-Futuna.** Lisez la page 66 : l'Agence de santé, les circonscriptions, les notaires et la cour d'appel, qui sont à Nouméa.

☐ **J'ai aussi une vie en métropole** (une carrière, une retraite, un bien, de la famille). Lisez les pages 64 et 65 : CPAM, Carsat, impots.gouv, et ce que le notaire doit savoir.

Mes biens ou mes droits ailleurs : .....

! Ce qu'on écrit ici, ce qu'on n'écrit jamais, et qui peut le lire

On écrit

Les noms, les numéros de contrat et de dossier, les quatre derniers chiffres d'un compte, où sont les documents, qui prévenir, ce que je souhaite.

On n'écrit jamais

Les mots de passe, les codes PIN, le numéro complet d'une carte bancaire, les codes du téléphone, les phrases de récupération. Le chapitre 7 dit où les garder.

Qui peut le lire. Les deux personnes de la page 57, et personne d'autre tant que vous êtes là. À l'écran, protégez le PDF rempli par un mot de passe (Acrobat Reader le propose) et donnez ce mot de passe à ces deux personnes, de vive voix. Sur papier, rangez-le hors de vue des visiteurs, dans une enveloppe fermée si vous recevez du monde : ce classeur ne contient aucun mot de passe, mais il dit beaucoup de vous.

Vous savez maintenant quoi faire des soixante pages qui suivent : commencer par les pages 7 et 8, cocher les cinq documents de la page 5, et prendre le temps du reste.

Si on me cherche ★

L'essentiel en deux pages

Le jour où, vos proches n'auront pas le temps de lire soixante pages. Ils liront celles-ci. Tout ce qui est écrit ici est détaillé plus loin dans le classeur ; ces deux pages en sont le résumé. Remplissez-les tout de suite avec ce que vous savez, ou en dernier, quand le reste sera fait.

Je m'appelle ..... Née / né le ..... à .....

Ces deux pages ont été mises à jour le .....

1 Prévenez d'abord ces trois personnes

NOM	LIEN AVEC MOI	TÉLÉPHONE

2 Où trouver

QUOI	OÙ
Ce classeur	
Mes clés : maison, voiture, boîte aux lettres	
Mes papiers d'identité et mon livret de famille	
Mon téléphone, et qui connaît son code	
Mon carnet de mots de passe, ou mon gestionnaire	

3 Ma santé en quatre lignes

Mon médecin traitant ..... Téléphone .....

Mes traitements en cours .....

Mes allergies .....

Ma mutuelle et mon numéro d'adhérent .....

4 Mes décisions de santé

Ma personne de confiance ..... Téléphone .....

J'ai rédigé des directives anticipées : ☐ oui ☐ non Elles se trouvent : .....

Don d'organes : ☐ je suis d'accord ☐ je refuse ☐ je suis inscrit(e) au registre national des refus

5 Mes souhaits pour mes obsèques, en trois lignes

☐ Inhumation ☐ Crémation Lieu : .....

Cérémonie : ☐ religieuse ☐ civile ☐ aucune

J'ai un contrat obsèques : ☐ oui, chez ..... ☐ non

6 Ceux qui dépendent de moi

Mes enfants ou les personnes à ma charge, et qui s'en occupe .....

.....

Mes animaux, et qui s'en occupe .....

7 Mes professionnels

Mon notaire ..... Ma banque principale .....

Mon assureur ..... Mon employeur .....

8 Ce que je veux ajouter

.....

.....

.....

> Le reste est dans les chapitres suivants. Ce qu'il faut faire, et dans quel ordre : chapitre 10.
>
> *Vous n'êtes pas obligés de tout faire aujourd'hui. Appelez les trois personnes du haut de la page 7, et respirez.*

Moi

Identité et papiers

Ce chapitre paraît évident. C'est pourtant celui qui fait gagner le plus de temps, parce que presque toutes les démarches commencent par la même phrase : « Donnez-nous le numéro de… ». Ici, vos proches le trouveront.

1 Mon état civil

Nom de naissance ..... Nom d'usage .....

Prénoms ..... Née / né le ..... à .....

Nationalité(s) .....

Situation : ☐ célibataire ☐ mariée / marié ☐ pacsée / pacsé ☐ divorcée / divorcé
☐ veuve / veuf ☐ en concubinage

Nom de mon conjoint ou de ma conjointe ..... Téléphone .....

Mariage ou PACS : le ..... à ..... Contrat chez (notaire) .....

Régime matrimonial : ☐ communauté réduite aux acquêts (le régime par défaut)
☐ séparation de biens ☐ communauté universelle ☐ je ne sais pas

> **Pourquoi le régime compte.** Il dit ce qui est à moi, ce qui est à nous, et donc ce qui entre dans la succession. Si vous ne savez pas, votre notaire ou votre contrat de mariage le dit en une ligne. Sans contrat, c'est la communauté réduite aux acquêts.

2 Mes enfants

PRÉNOM ET NOM	NÉE / NÉ LE	ADRESSE ET TÉLÉPHONE

3 Mes numéros et mes papiers

Les numéros seulement. Les originaux restent où ils sont ; dites simplement où.

DOCUMENT	NUMÉRO	OÙ EST L'ORIGINAL	EXPIRE LE
Carte d'identité			
Passeport			
Permis de conduire			
Numéro CAFAT			
Carte CAFAT			
Numéro de contribuable (DSF)			
Livret de famille			
Titre de séjour			
Carte mobilité inclusion / invalidité			
Autre			

4 Mes adresses

Mon adresse actuelle ..... depuis .....

Code de la porte, de l'immeuble, de l'alarme : qui le connaît .....

Mon adresse précédente ..... de ..... à .....

Une adresse à l'étranger, un bien ailleurs .....

5 Ma carrière, pour la retraite

> **Pas besoin de tout noter.** La CAFAT envoie régulièrement, ou sur simple demande, votre relevé de carrière : contactez le service Retraite de la CAFAT (retraite@cafat.nc). Pour les années travaillées en métropole, le relevé est sur info-retraite.fr ; notez vos caisses page 24 et vos interlocuteurs page 65.

Mon dernier relevé de carrière CAFAT est rangé à .....

6 Où sont mes documents importants

Un tiroir, une boîte, une chemise de couleur, un dossier sur l'ordinateur : écrivez l'endroit exact.

DOCUMENT	OÙ IL SE TROUVE
Acte de naissance, livret de famille	
Contrat de mariage ou convention de PACS	
Jugement de divorce	
Titres de propriété (maison, appartement, terrain)	
Bail et état des lieux, si je suis locataire	
Diplômes	
Carnet de santé, carnet de vaccination	
Contrats de travail, bulletins de salaire	
Avis d'imposition des trois dernières années	
Factures des objets de valeur	
Carnet de famille, photos, lettres auxquelles je tiens	
Mon testament, s'il existe (détail au chapitre 8)	
Autre	
Autre	

7 Mes documents sur l'ordinateur ou en ligne

Mes papiers scannés sont dans .....

Mon coffre-fort numérique, si j'en ai un (celui de ma banque, autre) .....

Qui sait y accéder .....

> Ce chapitre se remplit en vingt minutes avec les papiers sur la table. Faites-le une fois, puis notez simplement la date au chapitre 11 quand quelque chose change.

Mes personnes ★

Qui prévenir, qui décide, qui a les clés

Le jour où, tout commence par un coup de téléphone. Ces pages disent à qui, dans quel ordre, et qui peut parler en votre nom. Elles évitent aussi qu'une personne apprenne la nouvelle par hasard.

1 Les personnes à prévenir, dans l'ordre ★

#	NOM	LIEN AVEC MOI	TÉLÉPHONE	REMARQUE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Dans « Remarque » : « fragile, à prévenir de vive voix », « ne se parlent plus avec X », « habite loin », « sait où est ce classeur ».

2 Les personnes que je ne souhaite pas voir prévenues par mes proches

.....

.....

3 La personne à prévenir en cas d'urgence

Nom ..... Téléphone .....

Adresse ..... ☐ elle a un double de mes clés

4 Ma personne de confiance (santé)

Ce que c'est. Une personne que vous choisissez, qui accepte, et que les médecins consulteront en premier si vous ne pouvez plus vous exprimer. Son témoignage sur vos volontés passe avant celui de tout autre proche ; elle ne décide pas à votre place, mais c'est elle que les médecins écoutent en premier. Elle peut vous accompagner aux rendez-vous et garder vos directives anticipées. La désignation se fait par écrit, signée par vous deux ; le modèle officiel est gratuit (voir les annexes). Vous pouvez en changer quand vous voulez. Ce n'est pas forcément la personne à prévenir en cas d'urgence.

Ma personne de confiance ..... Lien .....

Téléphone ..... Adresse .....

Désignée le ..... Le document signé est rangé à .....

☐ Elle a accepté ☐ Mon médecin traitant le sait ☐ Mon médecin en a une copie

Si elle n'est pas joignable, parler à ..... Téléphone .....

5 Qui a un double de mes clés

CLÉ DE	QUI	TÉLÉPHONE
Mon logement		
Ma boîte aux lettres		
Ma voiture		
Cave, garage, résidence secondaire		
Autre		

6 Qui peut parler en mon nom

Procuration bancaire, mandat de protection future, tutelle ou curatelle : qui, pour quoi, depuis quand. Le détail est aux chapitres 5 et 8.

.....

.....

7 Mes professionnels

Ceux qui ont un dossier à mon nom. Avec la référence du dossier, vos proches gagnent un appel sur deux.

RÔLE	NOM	TÉLÉPHONE	RÉFÉRENCE DU DOSSIER
Médecin traitant			
Notaire			
Avocat			
Expert-comptable			
Conseiller bancaire			
Assureur			
Syndic ou bailleur			
Employeur (service RH)			
Aide à domicile, infirmière			
Pharmacie			
Garagiste, plombier, électricien			
Gardien, voisin de confiance			
Autre			
Autre			

8 Ceux qui dépendent de moi

Enfants mineurs, enfant ou adulte handicapé, parent âgé dont je m'occupe.

QUI	CE QU'IL FAUT SAVOIR (BESOINS, TRAITEMENTS, ÉCOLE, HABITUDES)	QUI S'EN OCCUPE D'ABORD	PUIS, SI BESOIN

> **Pour un enfant mineur.** Écrire ici qui vous souhaitez comme tuteur est un souhait, pas une désignation : pour qu'il compte, il faut l'écrire dans un testament ou une déclaration devant notaire, en un rendez-vous. **Pour un adulte vulnérable** dont vous vous occupez (enfant handicapé majeur, parent sous tutelle), la protection ne se transmet pas d'elle-même : notez la mesure en place page 41, et parlez-en au juge des contentieux de la protection ou au notaire.

Le document où j'ai désigné un tuteur est rangé à .....

9 Mes animaux

Nom ..... Espèce, race ..... Puce ou tatouage n° .....

Vétérinaire ..... Téléphone .....

Nourriture, habitudes, traitements .....

.....

Qui le garde en urgence ..... Téléphone .....

Qui l'adopte si je ne reviens pas ..... Téléphone .....

Assurance animal, carnet de santé rangés à .....

Un deuxième animal ? Recopiez cette page, ou utilisez les lignes libres ci-dessous.

.....

.....

.....

> Relisez la liste du haut de la page 12 une fois par an. Les gens déménagent, changent de numéro, et parfois de place dans nos vies.

Ma santé ★

Ce que les soignants doivent savoir, et ce que je veux

En cas d'hospitalisation, ces pages évitent deux choses : qu'on vous donne un médicament que vous ne supportez pas, et qu'on oublie celui dont vous avez besoin. Elles disent aussi, noir sur blanc, ce que vous voulez si vous ne pouvez plus le dire.

1 Mes soignants

RÔLE	NOM	TÉLÉPHONE, ADRESSE
Médecin traitant		
Pharmacie habituelle		
Spécialiste :		
Spécialiste :		
Spécialiste :		
Dentiste		
Infirmière, kiné, autre		
Médipôle, clinique ou dispensaire où je suis suivie / suivi		

2 Ma couverture

Ma caisse : ☐ CAFAT ☐ Aide médicale de la province ☐ autre (métropole, Wallis-et-Futuna) :

Mon numéro CAFAT est noté page 10.

Ma mutuelle ..... N° d'adhérent .....

Téléphone de la mutuelle ..... Carte de tiers payant rangée à .....

☐ J'ai un dossier au Médipôle ou dans une clinique : .....

☐ Je suis prise / pris en charge à 100 % (longue maladie) pour : .....

Autre couverture (prévoyance, assurance hospitalisation, aide médicale) .....

3 Mes traitements en cours ★

MÉDICAMENT ET DOSE	QUAND (MATIN, MIDI, SOIR, COUCHER)	POUR QUOI	PRESCRIT PAR	DEPUIS

Compléments, plantes, traitements sans ordonnance que je prends :

Mes ordonnances sont rangées à .....

Dernière mise à jour de cette page .....

> **Un geste simple.** Prenez en photo votre dernière ordonnance avec votre téléphone, et dites à votre personne de confiance qu'elle y est. Le jour où, cette photo vaut cette page.

4 Ce que les soignants doivent savoir

Allergies aux médicaments .....

Allergies alimentaires et autres (latex, produit de contraste iodé, pollens…) .....

Groupe sanguin (selon ma carte) ..... Poids habituel (année) .....

Dernier rappel de tétanos ..... Autres vaccins importants .....

5 Mes antécédents

MALADIE, PROBLÈME DE SANTÉ	DEPUIS	SUIVI PAR

OPÉRATIONS, HOSPITALISATIONS	ANNÉE	OÙ

6 Appareils et implants

☐ Pacemaker ou défibrillateur ☐ Stent ☐ Prothèse (hanche, genou, autre)
☐ Appareil auditif ☐ Lentilles ☐ Dentier ou implants dentaires ☐ Pompe à insuline
☐ Autre

Précisions (marque, côté, année, carte de porteur rangée à) .....

7 Ce qui m'aide, ce qui me fait peur

Pour l'équipe soignante, si je ne peux pas le dire : la lumière, le bruit, la douleur, les piqûres, être seule / seul, une présence, une musique…

8 Mes directives anticipées

Ce que c'est. Vos souhaits écrits sur les soins de fin de vie : ce que vous acceptez, ce que vous limitez, ce que vous refusez, si un jour vous ne pouvez plus le dire. Toute personne majeure peut les écrire, sur papier libre ou avec le modèle officiel (gratuit, deux versions : A si vous êtes malade, B si vous êtes en bonne santé). Elles doivent être datées et signées, avec vos nom, prénoms, date et lieu de naissance. Elles sont valables sans limite de temps, et vous pouvez les changer quand vous voulez : seule la dernière version compte. Le médecin doit les respecter, sauf urgence vitale (le temps d'évaluer la situation) ou si elles paraissent manifestement inappropriées à votre état : la décision est alors prise à plusieurs médecins, après avoir entendu votre personne de confiance.

Où les garder. Chez votre médecin, chez votre personne de confiance, au Médipôle si vous y êtes suivie, ou à la maison : il n'y a pas de dossier médical partagé en ligne ici. L'important : que votre médecin et vos proches sachent où.

☐ Je les ai rédigées, le ..... ☐ Je ne les ai pas encore rédigées

☐ Je ne souhaite pas en rédiger

Elles sont conservées : ☐ au Médipôle ou à la clinique ☐ chez mon médecin

☐ chez ma personne de confiance ☐ à la maison, à : .....

Les personnes qui savent où elles sont .....

En trois mots, ce qu'elles disent (pour mémoire, le document fait foi) .....

.....

9 Don d'organes et de tissus

En France. Règle nationale, appliquée ici aussi ; en cas de doute, demandez au Médipôle. Nous sommes tous présumés donneurs, sauf si nous avons dit non : en nous inscrivant au registre national des refus, ou en le disant à nos proches, qui en témoigneront. Dire ce que vous voulez, dans un sens ou dans l'autre, épargne à vos proches une décision terrible au pire moment.

☐ Je suis d'accord pour donner mes organes et mes tissus

☐ Je refuse, et je suis inscrit(e) au registre national des refus depuis le .....

☐ Je refuse, et mes proches le savent ☐ Je ne veux donner que certains organes : .....

☐ J'ai fait don de mon corps à la science. Centre : ..... Ma carte de donneur est rangée à

.....

10 Si je ne peux plus décider : mes préférences

Ce ne sont pas des ordres, et ce ne sont pas des directives anticipées : ce sont des préférences, pour aider ceux qui devront choisir à ma place. Les directives anticipées (page 19) restent le document qui compte pour les soins, et les soignants décident dans le cadre que la loi leur fixe.

Si c'est possible, je préférerais être soignée / soigné :

☐ chez moi, avec de l'aide ☐ à l'hôpital ☐ dans un établissement, de préférence : .....

Si je dois quitter mon logement, ce que je veux emporter, garder, ne pas perdre

.....

.....

Ce qui compte pour moi au quotidien (habitudes, repas, horaires, animaux, musique, lecture, silence)

.....

.....

.....

Ma vie spirituelle, si j'en ai une, et ce que je souhaite à ce sujet (ou rien)

.....

.....

Ce que je ne veux pas

.....

.....

Qui je veux près de moi, et qui je ne veux pas voir

.....

.....

11 Mes mots pour l'équipe soignante

.....

.....

.....

> Si vous n'avez pas encore de personne de confiance ni de directives anticipées, ce chapitre est l'endroit pour décider de les faire. Les deux modèles officiels sont gratuits, et les adresses sont en annexe.

Mon argent ★

Comptes, épargne, assurances, retraite, crédits, impôts

Personne n'aime parler d'argent. Mais c'est ici que vos proches perdront le plus de temps si rien n'est écrit, et le plus d'argent si personne ne sait. Pas de mot de passe sur ces pages : seulement où est quoi, et chez qui.

1 Mes banques et mes comptes ★

BANQUE ET AGENCE	TYPE DE COMPTE	TITULAIRE	4 DERNIERS CHIFFRES	CONSEILLER, TÉL.

Type : compte courant, livret, compte joint, compte professionnel, compte en ligne (Revolut, N26, Wise, etc.).
Titulaire : moi seule / seul, ou joint avec qui.

> **Bon à savoir.** Au décès, un compte individuel est bloqué dès que la banque est informée ; un compte joint continue en général de fonctionner pour l'autre titulaire, sauf opposition d'un héritier : demandez à la banque. Les frais d'obsèques peuvent être réglés depuis le compte bloqué, sur présentation de la facture, dans la limite fixée par la banque (en métropole, la loi fixe 5 965 € en 2026 ; demandez le montant en francs). Les procurations s'éteignent au décès.

2 Mes cartes et mes moyens de paiement

Cartes bancaires (banque, 4 derniers chiffres) .....

Chéquiers rangés à .....

Comptes et paiements en ligne (Revolut, N26, Wise, PayPal, Lydia, etc.) .....

3 Mon épargne et mes placements

PRODUIT	ÉTABLISSEMENT	RÉFÉRENCE	OÙ EST LE DERNIER RELEVÉ
Livret A, LDDS, LEP			
PEL, CEL			
PEA, compte-titres			
Plan d'épargne retraite (PER, Madelin, PERP)			
Épargne salariale (PEE, PERCO)			
SCPI, parts de société, immobilier locatif			
Cryptomonnaies (plateforme, où est la clé)			
Autre			

4 Coffre, espèces, objets de valeur

Coffre à la banque : agence ..... Qui a la clé ou une procuration .....

Coffre ou cachette à la maison : où ..... Le code est connu de .....

Espèces, or, bijoux, œuvres, collections : quoi et où .....

.....

.....

À qui je souhaite les transmettre : chapitre 8.

5 Ce qu'on me doit, ce que je dois

À QUI / DE QUI	MONTANT	DEPUIS	ÉCRIT ?	PRÉVU
			☐ oui ☐ non	
			☐ oui ☐ non	
			☐ oui ☐ non	

Cautions que j'ai données (pour qui, pour quoi, montant) .....

6 Mes assurances-vie

La page la plus importante de ce chapitre. L'argent d'une assurance-vie ne passe pas par la succession : il va directement aux personnes nommées dans la **clause bénéficiaire**, telle qu'elle est écrite. Si la clause date (un ancien conjoint, un seul des enfants, une formule générale que vous ne comprenez plus), c'est elle qui s'applique. Relisez-la ; la changer est une simple lettre à l'assureur. Et si vos proches ignorent qu'un contrat existe, ils peuvent le rechercher gratuitement auprès de l'AGIRA (adresse en annexe).

ASSUREUR	N° DE CONTRAT	BÉNÉFICIAIRES, TELS QU'ÉCRITS DANS LA CLAUSE	CLAUSE REVUE LE	CONTRAT RANGÉ À

Conseiller ou courtier ..... Téléphone .....

7 Prévoyance et garanties décès

Contrat de prévoyance personnel, garantie décès de l'employeur ou de la mutuelle, assurance accidents de la vie : ils versent un capital ou une rente. Vos proches doivent les connaître pour les demander.

CONTRAT	ASSUREUR OU ORGANISME	N° DE CONTRAT	BÉNÉFICIAIRES
Prévoyance personnelle			
Garantie décès par mon employeur			
Garantie décès de ma mutuelle			
Assurance accidents de la vie			
Autre			

Mon contrat obsèques : voir chapitre 6 Mes assurances emprunteur : voir page 25

8 Ma retraite

☐ Je suis en activité ☐ Je suis à la retraite depuis le .....

☐ J'ai mon relevé de carrière CAFAT

CAISSE	MON NUMÉRO	MONTANT MENSUEL	VERSÉ LE	TÉLÉPHONE
Retraite CAFAT (salariés) ou CLR (fonctionnaires)				
Complémentaire (Agirc-Arrco, si mon employeur y cotise)				
Retraite acquise en métropole ou à l'étranger (Carsat, Agirc-Arrco, autre)				
Retraite supplémentaire (article 83, PER en rente)				

Mes notifications de retraite et mon relevé de carrière sont rangés à .....

> **Pour mon conjoint ou ma conjointe.** À la CAFAT, une **pension de réversion** (à partir de 50 ans) ou, avant 50 ans, une **allocation de veuvage** (trois ans au plus) peut lui être versée, sous conditions (mariage, PACS ou concubinage déclaré à la CAFAT). À la CLR, pour les fonctionnaires, le conjoint marié, pacsé ou concubin y a droit. Rien n'est automatique : il faut le demander, dans les douze mois pour ne rien perdre. Le détail est au chapitre 10.

9 Mes revenus

SOURCE	ORGANISME OU PAYEUR	MONTANT	VERSÉ LE
Salaire			
Pension(s) de retraite			
Loyers perçus			
Allocations, aides (CAFAT, aide sociale de la province, handicap)			
Pension alimentaire ou prestation reçue			
Autre			

Pensions ou aides que je verse à quelqu'un (à qui, combien, jusqu'à quand) .....

10 Mes crédits

TYPE ET ORGANISME	N° DE PRÊT	MENSUALITÉ	FIN PRÉVUE	CO-EMPRUNTEUR	ASSURANCE EMPRUNTEUR (ASSUREUR)

Type : immobilier, auto, travaux, consommation, crédit renouvelable, prêt étudiant pour un enfant.

L'assurance emprunteur. Elle rembourse tout ou partie du crédit en cas de décès, et parfois d'invalidité ou d'arrêt de travail. Vos proches doivent la déclarer vite, avec l'acte de décès : sinon les mensualités continuent d'être prélevées. Si le crédit est à deux, elle ne couvre que ma part, selon la quotité choisie à la signature.

Mes offres de prêt et tableaux d'amortissement sont rangés à .....

11 Mes impôts

☐ Impôt sur le revenu mensualisé ☐ Payé par tiers provisionnels ☐ Contribution foncière

☐ Déclaration faite par un comptable

Mon service des impôts (DSF) ..... Téléphone .....

Mes avis d'imposition sont rangés à ..... Numéro fiscal : voir page 10

Pour mes proches. L'année qui suit le décès, les héritiers déposent à la DSF une dernière déclaration de revenus à mon nom. La déclaration de succession se dépose, en deux exemplaires, au Service de la recette des impôts (renseignements au SFIP, 13 rue de la Somme, Nouméa, 25 76 65), dans les neuf mois du décès (douze mois si je ne résidais pas en Nouvelle-Calédonie). Le conjoint et le partenaire de PACS sont exonérés ; chaque enfant a un abattement de 18 millions de francs (détail page 69 ; statut coutumier : page 40). Les impôts que je dois peuvent être payés depuis mes comptes, même bloqués.

12 Qui a une procuration sur mes comptes

BANQUE, COMPTE	PERSONNE	DEPUIS

13 Mes charges fixes du mois, en un coup d'œil

Ce que mes proches devront continuer à payer, ou arrêter. Le détail des abonnements est au chapitre 6.

CHARGE	PAYÉE À	MONTANT	PRÉLEVÉE LE
Loyer ou crédit immobilier			
Charges de copropriété			
Électricité, gaz			
Eau (Calédonienne des Eaux, SIVM, commune)			
Internet, téléphone			
Assurances (habitation, auto, santé)			
Impôts mensualisés			
Aide à domicile, EHPAD, garde			
Pension versée			
Dons réguliers			
Autre			
Autre			

14 Si je gère une activité (entreprise, association, location)

Quoi ..... Statut, n° RIDET .....

Comptable, associé, co-gérant à prévenir ..... Téléphone .....

Ce qui doit continuer sans moi, et qui peut le faire .....

.....

> **Pour aller plus loin.** Pour confier la gestion de mon activité, après ma mort, à une personne précise et pour un temps donné, il existe le **mandat à effet posthume**, établi chez le notaire. Il peut aussi régler le sort pratique d'un bien particulier ou d'un animal.

15 Ce que je veux ajouter sur mon argent

Une dette dont personne ne sait, un prêt à un enfant qu'il faudra compter dans la succession, une somme mise de côté pour quelqu'un, une explication que je veux laisser.

16 Ma check-list argent

À cocher quand c'est fait. C'est la liste qui évite les mauvaises surprises.

- ☐ J'ai relu la clause bénéficiaire de chaque assurance-vie : elle est claire, à jour, et les bénéficiaires savent qu'elle existe
- ☐ J'ai vérifié qui est co-titulaire de mes comptes, et si c'est toujours voulu
- ☐ J'ai noté mes assurances emprunteur en face de chaque crédit
- ☐ J'ai dit à ma personne de confiance où sont mes relevés et mes contrats
- ☐ J'ai listé mes prélèvements du mois (page 26 et chapitre 6)
- ☐ J'ai écrit les prêts entre proches, même sans papier
- ☐ J'ai vérifié mon relevé de carrière sur info-retraite.fr
- ☐ Mon notaire sait que ce classeur existe

> Les cinq premiers chapitres sont faits : votre classeur est déjà celui que la plupart des familles n'ont jamais. La suite (maison, vie numérique, volontés) se remplit plus vite.
>
> *Date de la dernière mise à jour de ce chapitre :* _____

Mon toit et mes contrats

Logement, assurances, véhicules, abonnements

Une maison continue de vivre quand on n'y est plus : les factures tombent, les contrats courent, le loyer est dû. Ces pages disent ce qui doit continuer, ce qui doit s'arrêter, et à qui s'adresser. Elles évitent les prélèvements qui continuent pendant des mois faute de savoir qu'ils existent.

1 Mon logement principal

☐ Je suis propriétaire ☐ Je suis locataire ☐ Je suis hébergée / hébergé

☐ Autre (usufruit, viager, logement de fonction) : .....

Si je suis propriétaire :

Titre de propriété rangé à ..... Notaire de l'achat .....

Acheté en ..... Avec (co-propriétaire, indivision, SCI) .....

Crédit en cours : voir page 25 Syndic ..... Téléphone .....

Si je suis locataire :

Propriétaire ou agence ..... Téléphone .....

Bail signé le ..... Loyer et charges ..... Payé le .....

Dépôt de garantie versé ..... Assurance habitation : voir page 29

> **Pour mes proches.** Au décès, le bail passe au conjoint, au partenaire de PACS ou à un proche vivant là depuis un an, s'il le demande. Sinon il prend fin de lui-même, sans préavis : prévenez le bailleur par lettre recommandée et rendez les clés après l'état des lieux. Pour un logement en propriété, rien ne presse : les assurances doivent être maintenues. Le conjoint survivant marié peut rester gratuitement un an, et demander à rester à vie : voyez le notaire.

2 Mes autres biens

BIEN	ADRESSE OU LIEU	TITRE RANGÉ À	QUI A LA CLÉ
Résidence secondaire			
Terrain, bois, parcelle			
Garage, cave, box, parking			
Bien loué à quelqu'un (locataire, loyer)			

Bien loué, géré par (agence, moi) ..... Bail rangé à .....

3 Mes assurances

CONTRAT	ASSUREUR	N° DE CONTRAT	TÉLÉPHONE, CONTRAT RANGÉ À
Habitation			
Résidence secondaire			
Voiture(s)			
Deux-roues, bateau, camping-car			
Responsabilité civile, protection juridique			
Dépendance, perte d'autonomie			
Assurance de ma carte bancaire (Visa Premier, Gold…)			
Autre			

Assurance-vie : page 23. Emprunteur : page 25. Les cartes bancaires haut de gamme (Visa Premier, Gold Mastercard…) comportent souvent une assurance décès accidentel qui verse un capital aux proches : la banque le sait, vos proches non.

4 Mon contrat obsèques

> **Ce que c'est.** Un contrat souscrit de son vivant pour financer, et parfois organiser, ses obsèques. Deux sortes : **en capital** (une somme versée à un bénéficiaire) ou **en prestations** (les obsèques sont déjà organisées avec une entreprise désignée). Dans les deux cas, vos proches doivent le savoir avant d'appeler qui que ce soit, sinon ils paieront deux fois.

☐ Je n'ai pas de contrat obsèques ☐ J'ai un contrat en capital

☐ J'ai un contrat en prestations

Assureur ou entreprise ..... N° de contrat .....

Souscrit le ..... Montant ou prestations prévues .....

Bénéficiaire ou entreprise désignée ..... Téléphone .....

Le contrat est rangé à ..... Qui est au courant .....

Si je n'ai pas de contrat, qui paiera, et avec quoi (voir aussi page 21) .....

5 Mes véhicules

VÉHICULE (MARQUE, MODÈLE)	IMMATRICULATION	CARTE GRISE RANGÉE À	CLÉS RANGÉES À	CRÉDIT OU LEASING

Garage habituel ..... Contrôle technique prévu le .....

> **Pour mes proches.** Un véhicule en leasing ou en location longue durée n'est pas à moi : il faut prévenir la société, qui dira quoi faire. Un véhicule qui m'appartient entre dans la succession ; les héritiers mettent la carte grise à jour auprès de la DITTT, ou vendent le véhicule. L'assurance doit continuer tant qu'il est sur la route ou dans la rue.

6 Énergie, eau, communications

SERVICE	FOURNISSEUR	N° DE CONTRAT OU CLIENT	RELEVÉ ET COMPTE EN LIGNE : OÙ
Électricité (EEC, Enercal)			
Gaz, fioul, bois, pellets			
Eau			
Internet, box (OPT, Can'l, Lagoon, Nautile)			
Téléphone mobile (OPT Mobilis)			
Téléphone fixe			
Chauffage collectif, entretien chaudière			
Alarme, télésurveillance, téléassistance			

> **Attention.** Ne rien résilier sans l'accord des héritiers : un logement vide a encore besoin d'électricité et d'eau le temps de le vider, et parfois de chauffage l'hiver. Les fournisseurs transfèrent ou résilient sur simple envoi de l'acte de décès.

7 Mes abonnements et mes prélèvements

Tout ce qui est prélevé chaque mois ou chaque année. Prenez vos trois derniers relevés bancaires et recopiez chaque ligne qui revient. C'est le travail le plus utile de ce chapitre.

ABONNEMENT	MONTANT	PRÉLEVÉ LE	COMPTE, CARTE	GARDER	RÉSILIER
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐
				☐	☐

Pour mémoire : presse, sport, musique et vidéo en ligne, stockage, applications, box repas, dons, cotisations, assurances d'appareils, transport, parking, jeux.

8 Ma maison, mode d'emploi

Ce que quelqu'un doit savoir pour s'occuper de chez moi une semaine, un mois, ou pour la vider.

Où couper l'eau ..... Où couper l'électricité .....

Où couper le gaz ..... Chaudière, chauffe-eau : où, comment .....

Alarme : qui connaît le code ..... Portail, garage : télécommande rangée à .....

Plantes, jardin, piscine : ce qu'il faut faire .....

.....

Courrier : qui relève la boîte, réexpédition possible chez .....

Femme de ménage, jardinier, aide : nom, téléphone, jours, comment elle ou il est payé .....

.....

Voisins à prévenir, et ce qu'ils savent faire (clé, chat, volets) .....

.....

9 Ce qui a de la valeur chez moi, et ce qui n'en a pas l'air

Un meuble de famille, un tableau, un bijou dans une boîte à chaussures, des pièces, une collection, des lettres. Vos proches ne peuvent pas deviner. Ce qu'ils doivent garder, ce qu'ils peuvent donner, ce qu'ils peuvent jeter.

OBJET	OÙ IL EST	VALEUR (ENVIRON)	À GARDER, DONNER, VENDRE, JETER

À qui je souhaite les transmettre : chapitre 8. Ici, seulement ce qu'il y a et où.

10 Ce que je veux ajouter sur ma maison et mes contrats

Un contrat que vous ne trouvez pas dans ces pages, une dette envers le syndic, un litige en cours, un voisin avec qui c'est compliqué, un objet prêté qu'il faudra rendre.

11 Ma check-list maison

- ☐ J'ai recopié mes prélèvements des trois derniers mois (page 31)
- ☐ J'ai dit à quelqu'un où sont les clés, les codes et le titre de propriété ou le bail
- ☐ Mes proches savent si j'ai un contrat obsèques, et où il est
- ☐ J'ai noté ce qui doit continuer (eau, électricité, assurance) et ce qui peut s'arrêter
- ☐ J'ai écrit ce qui a de la valeur chez moi et où le trouver
- ☐ Un voisin ou un proche sait quoi faire de mes plantes et de mes animaux

> Ce chapitre est le plus long à remplir, et le plus souvent négligé. Si vous ne faites qu'une chose : la page 31, les abonnements. C'est là que l'argent s'en va sans qu'on le voie.
>
> *Date de la dernière mise à jour de ce chapitre : _____*

Ma vie numérique

Téléphone, ordinateur, comptes, photos, mots de passe

Une partie de notre vie est dans un téléphone fermé à clé. Les photos des petits-enfants, les messages, les factures, les comptes. Sans ce chapitre, vos proches resteront devant un écran verrouillé. Avec lui, ils sauront où est la clé, sans que la clé soit écrite ici.

> **La règle d'or.** Aucun mot de passe dans ce classeur. Un classeur se prête, se range, se photocopie, se perd. Vos mots de passe vont dans un gestionnaire de mots de passe (une application qui les garde chiffrés derrière un seul mot de passe maître), ou dans un carnet papier rangé ailleurs que ce classeur. Ici, vous écrivez seulement **où** est ce carnet ou ce gestionnaire, et **qui** connaît le mot de passe maître.

1 Mes appareils

APPAREIL	MARQUE, MODÈLE, COULEUR	QUI CONNAÎT LE CODE	SAUVEGARDES : OÙ
Téléphone			
Ordinateur			
Tablette			
Disque dur externe, clé USB			
Autre (montre, liseuse, console)			

Qui connaît le code : une personne, pas le code. Si personne ne le connaît, c'est le moment d'en parler à votre personne de confiance.

2 Mes mots de passe : où ils sont

☐ Dans un gestionnaire de mots de passe : .....

☐ Dans un carnet papier rangé à : .....

☐ Dans mon téléphone (trousseau Apple, Google) ☐ Dans ma tête seulement (à changer)

Qui connaît le mot de passe maître, ou où il est écrit .....

Mon adresse e-mail principale (celle qui sert à récupérer les autres comptes) .....

3 Mes comptes, et ce que je veux qu'il en advienne

Pour chaque compte : fermer, garder en souvenir, transmettre à quelqu'un, ou récupérer ce qu'il contient avant de fermer. Sans instruction, vos proches devront deviner, et la plupart des services exigent un acte de décès pour agir.

COMPTE	IDENTIFIANT	CE QUE JE SOUHAITE
E-mail 1		☐ fermer ☐ garder ☐ transmettre
E-mail 2		☐ fermer ☐ garder ☐ transmettre
Facebook		☐ supprimer ☐ compte de commémoration
Instagram		☐ supprimer ☐ commémoration
TikTok, Snapchat		☐ supprimer (un proche le demande, avec l'acte de décès)
WhatsApp, Messenger		☐ fermer ☐ sauvegarder d'abord
LinkedIn		☐ supprimer ☐ commémoration
YouTube, blog, site		☐ fermer ☐ garder ☐ transmettre
Amazon, boutiques		☐ fermer ☐ résilier l'abonnement
Netflix, Spotify, Canal		☐ résilier
Stockage en ligne (iCloud, Drive…)		☐ récupérer d'abord ☐ fermer
Banque en ligne, PayPal, Lydia		☐ voir chapitre 5
CAFAT en ligne, DSF, banque en ligne		☐ les proches ouvrent les leurs
Autre		

Trois réglages qui changent tout. Facebook permet de désigner un « contact légataire » qui gérera votre compte de commémoration, sans pouvoir s'y connecter ni lire vos messages (Paramètres, Commémoration). **Google** propose le « gestionnaire de compte inactif » : après un délai d'inactivité que vous choisissez, une personne de votre choix reçoit l'accès aux données que vous aurez indiquées. **Apple** permet d'ajouter un « contact légataire » qui pourra demander l'accès à vos données après votre décès (Réglages, votre nom, Connexion et sécurité). Trois réglages, dix minutes, et vos photos ne sont plus prisonnières.

☐ Contact légataire Facebook désigné : .....

☐ Gestionnaire de compte inactif Google : .....

☐ Contact légataire Apple : .....

4 Mes photos, mes vidéos, mes écrits

Ce que vous voudriez qu'on garde. Souvent, c'est ce qui compte le plus pour ceux qui restent, et ce qu'on perd le plus facilement.

QUOI	OÙ (TÉLÉPHONE, ORDINATEUR, DISQUE, CLOUD, ALBUMS PAPIER)	CE QUE JE SOUHAITE
Photos de famille		
Vidéos		
Textes, journal, lettres, recettes		
Généalogie, recherches		
Travail en cours, projets		
Autre		

Ce que je préférerais qu'on ne lise pas, qu'on ne regarde pas, et qu'on supprime sans ouvrir

5 Mes achats et mes abonnements numériques

Abonnements d'applications (via l'App Store, Google Play) : lesquels, sur quel compte

Livres, musique, films achetés en ligne : sur quel compte, et à qui les transmettre si c'est possible

Noms de domaine, hébergement, site : chez qui, échéance, qui peut reprendre

Cryptomonnaies : voir page 22. Qui sait où est la phrase de récupération

6 Mon téléphone, en pratique

Opérateur, forfait, ligne à résilier ou à garder (pour les codes reçus par SMS, garder la ligne quelques mois)

Mes contacts sont sauvegardés sur

Sur mon téléphone, l'application qui contient mes documents importants

7 Ce que je veux ajouter sur ma vie numérique

8 Ma check-list numérique

- ☐ Mes mots de passe sont dans un gestionnaire ou un carnet, pas dans ce classeur
- ☐ Une personne connaît le code de mon téléphone, ou sait où il est écrit
- ☐ J'ai réglé le contact légataire (Facebook, Apple) et le gestionnaire de compte inactif (Google)
- ☐ Mes photos sont sauvegardées à deux endroits, et quelqu'un sait lesquels
- ☐ J'ai écrit, pour chaque compte, ce que je souhaite (page 35)
- ☐ J'ai noté mes abonnements d'applications (page 36)

Pour mes proches. La plupart des services (Google, Apple, Facebook, Microsoft, les opérateurs) ont une page « décès d'un utilisateur » : on la trouve en cherchant « nom du service + décès ». Il faut en général l'acte de décès et une pièce d'identité. Sans instruction de ma part, ils ne donneront l'accès à personne ; avec les réglages de la page 35, ils le feront.

Si vous ne faites qu'une chose dans ce chapitre : les trois réglages de la page 35. Dix minutes, et personne n'aura à se battre pour vos photos. Le mode d'emploi, et le moyen de transmettre ce classeur lui-même, sont en annexe, page 60.

Date de la dernière mise à jour de ce chapitre : _____

Mes volontés ★

Obsèques, testament, transmission, protection

C'est le chapitre que l'on remet toujours à plus tard. Pourtant c'est le plus simple : il ne demande que de dire ce que l'on veut. Et c'est le plus précieux pour ceux qui restent, parce qu'il leur enlève le poids de décider à votre place, et de se disputer sur ce que vous auriez voulu.

> **Ce qui compte juridiquement, et ce qui ne compte pas.** Ce chapitre exprime des souhaits ; seuls un testament, des directives anticipées, un mandat ou un acte notarié engagent, avec une exception. Ce que vous écrivez ici sur vos **obsèques** a une vraie force : la loi impose de respecter les volontés du défunt sur ses funérailles, et un écrit signé suffit. En revanche, ce que vous écrivez ici sur vos **biens** est un souhait : pour qu'il s'impose, il faut un testament (page 40). Et ce que vous souhaitez pour vos **soins** passe par les directives anticipées (page 19).

1 Mes obsèques ★

☐ Inhumation ☐ Crémation ☐ Don du corps à la science (voir page 19)

☐ Je laisse mes proches décider

Lieu : cimetière, commune .....

☐ Une concession existe déjà, au nom de ..... n° .....

titre rangé à .....

Si crémation, mes cendres : ☐ au cimetière (columbarium, cavurne, tombe)

☐ dispersées dans un jardin du souvenir ☐ dispersées en pleine nature, à : .....

La loi française sur les cendres (pas de conservation à la maison, dispersion en pleine nature déclarée en mairie) s'applique en principe ici aussi ; la mairie vous dira ce qu'elle autorise, notamment en mer.

Cérémonie : ☐ religieuse, précisez : ..... ☐ civile

☐ aucune cérémonie ☐ dans l'intimité seulement

Lieu de la cérémonie, officiant ou personne qui la mène .....

Ce que je voudrais qu'on y lise, qu'on y joue, qu'on y dise .....

.....

Fleurs : ☐ oui ☐ plutôt des dons à : .....

Comment je voudrais être habillée / habillé, et ce que je voudrais garder avec moi .....

Ce que je ne veux absolument pas .....

2 Organisation et financement des obsèques

☐ J'ai un contrat obsèques (page 29) : chez .....

Entreprise de pompes funèbres que je souhaite, si j'en ai une Téléphone .....

Qui j'aimerais voir organiser : une personne, pas forcément la plus proche, mais la plus solide .....

Avis de décès : dans quel journal, ou aucun ; ce que je voudrais qu'il dise .....

.....

Faire-part : à qui, ou plutôt un message simple par téléphone .....

Après la cérémonie : un repas, un moment ensemble, ou rien .....

> **Pour mes proches, côté argent.** Les obsèques peuvent être payées depuis mon compte bancaire, même bloqué, sur présentation de la facture, dans la limite du solde disponible et de la règle de la banque (en métropole, la loi fixe 5 965 € en 2026 ; demandez le montant en francs). Si j'ai un contrat obsèques, il paie. Sinon, les frais sont une dette de la succession : ceux qui avancent l'argent se font rembourser dessus. La commune prend en charge les obsèques des personnes dont les ressources ne le permettent pas.

3 Après moi : ce que je souhaite pour la suite

Une date, un lieu, un geste que j'aimerais qu'on garde (un repas chaque année, un arbre, un voyage)

.....

.....

Ce que je voudrais qu'on fasse de mes vêtements et de mes affaires courantes .....

.....

Une association, une cause à laquelle on peut donner en mon nom .....

Mon chat, mon chien : rappel de la page 15 .....

4 Mon testament

Ce qu'il faut savoir. Sans testament, la loi décide : le conjoint et les enfants d'abord, selon des règles précises, et le partenaire de PACS ou le concubin n'hérite de rien sans testament (il garde ses biens propres et sa part des biens communs ; le partenaire de PACS peut rester un an dans le logement). Un testament permet de choisir, dans la limite de la part réservée aux enfants (la « réserve »). Deux formes valables : le testament **olographe**, écrit entièrement de votre main, daté et signé (pas tapé, pas dicté), et le testament **authentique**, dicté à un notaire devant deux témoins ou un second notaire. Dans les deux cas, faites-le enregistrer par le notaire au **fichier central des dispositions de dernières volontés** (FCDDV), pour qu'on le trouve.

Si vous relevez du statut civil coutumier. Votre succession suit la coutume : ouverture demandée à la DGRAC dans l'année, puis un palabre et un acte coutumier de succession ; une **donation-cession coutumière** (DGRAC) désigne qui reçoit vos biens hors terres coutumières.

☐ Je relève du statut civil coutumier Mon clan, ma tribu, mon chef de clan : .....

☐ Je n'ai pas de testament ☐ J'ai un testament olographe ☐ J'ai un testament authentique

☐ Je veux en faire un (rendez-vous à prendre)

Rédigé le ..... Il se trouve .....

Notaire qui le détient ou qui l'a enregistré ..... Téléphone .....

☐ Il est enregistré au fichier central (FCDDV) ☐ Les personnes suivantes savent qu'il existe : .....

Donations déjà faites de mon vivant (à qui, quoi, quand, devant quel notaire) .....

.....

Donation entre époux (« au dernier vivant ») : ☐ oui, chez ..... ☐ non

5 Ce que je souhaite transmettre, et à qui

Des objets, des souvenirs, des sommes. Rappel : ici c'est un souhait ; pour que cela s'impose, il faut le mettre dans le testament. Mais un souhait écrit, daté et signé, est souvent respecté par une famille qui s'entend.

QUOI	À QUI	POURQUOI, EN QUELQUES MOTS

Date et signature (pour que ce souhait soit daté) .....

6 Si je ne peux plus gérer mes affaires : le mandat de protection future

Ce que c'est. Un document par lequel vous choisissez, à l'avance et en pleine santé, la personne qui s'occupera de vos affaires (et, si vous le souhaitez, de votre personne) le jour où vous ne le pourrez plus, à cause d'une maladie ou d'un accident. Sans ce mandat, c'est un juge qui désigne quelqu'un, et ce n'est pas forcément celui que vous auriez choisi. Il se fait sur le formulaire officiel (gratuit), signé par vous et par le mandataire puis enregistré comme le formulaire l'indique, ou chez un notaire, ce qui donne plus de pouvoirs au mandataire. Il ne prend effet que si un médecin agréé constate que vous ne pouvez plus veiller à vos intérêts. Jusque-là, vous restez seule / seul aux commandes.

☐ Je n'ai pas de mandat de protection future ☐ J'en ai un, sous seing privé

☐ J'en ai un, chez un notaire ☐ Je veux en faire un

Mandataire choisi ..... Téléphone .....

Mandataire de remplacement, s'il y en a un .....

Signé le ..... Le document est rangé à .....

Si je n'en ai pas, la personne que je souhaiterais voir désignée par le juge, et celle que je ne souhaite pas

.....

.....

7 Mesures déjà en place

☐ Aucune ☐ Habilitation familiale ☐ Curatelle ☐ Tutelle ☐ Sauvegarde de justice

Pour qui (moi, ou une personne dont je m'occupe) ..... Depuis .....

Tribunal, juge des contentieux de la protection ..... N° de dossier .....

Personne désignée ..... Téléphone .....

8 Mes enfants, si je ne suis plus là

Rappel de la page 15. Ici, ce que vous voulez qu'on sache d'eux, et ce que vous souhaitez pour eux : école, maison, religion ou absence de religion, liens à garder avec telle ou telle personne.

.....

.....

.....

.....

9 Ce que je voudrais qu'on sache, et qu'on ne cherche pas

Un secret de famille, une dette morale, une personne à retrouver, une lettre à remettre, une chose à ne surtout pas faire. Ce que vous n'avez jamais dit, ou dit à une seule personne.

10 Les personnes qui ont une lettre, un objet ou un message à recevoir

QUI	QUOI	OÙ C'EST RANGÉ

Les lettres elles-mêmes peuvent s'écrire au chapitre 9, ou dans des enveloppes fermées rangées avec ce classeur.

11 Ma check-list volontés

☐ J'ai écrit mes souhaits pour mes obsèques (page 38), et au moins deux personnes le savent

☐ Je sais si j'ai, ou non, un contrat obsèques, et il est noté page 29

☐ Je sais si j'ai besoin d'un testament (PACS, concubinage, famille recomposée, enfant à protéger, personne à remercier)

☐ Mon testament, s'il existe, est enregistré au fichier central par mon notaire

☐ Si je suis mariée / marié : je sais si nous avons une donation entre époux (page 40)

☐ Si j'ai des biens en métropole et en Nouvelle-Calédonie, mon notaire sait que les deux existent

☐ J'ai relu la clause bénéficiaire de mes assurances-vie (page 23)

☐ J'ai choisi la personne qui gérerait mes affaires si je ne le pouvais plus, et j'ai fait, ou prévu, le mandat

☐ Mes directives anticipées et ma personne de confiance sont en place (chapitres 3 et 4)

☐ J'ai dit à mes proches, de vive voix, l'essentiel de ce chapitre

12 Ce que je veux ajouter sur mes volontés

> **Le mot qui change tout.** Les papiers protègent. Mais ce qui apaise vraiment une famille, c'est d'avoir entendu la personne dire ce qu'elle voulait. Prenez un café avec ceux qui comptent, ce classeur sur la table, et dites-le. Vous verrez : ce n'est pas la conversation triste que vous imaginez.

Date de la dernière mise à jour de ce chapitre : _____ *Signature :* _____

Mes mots pour vous

À mes enfants

Pour commencer, si les mots ne viennent pas : ce que je voudrais que vous sachiez · ce dont je suis fière quand je pense à vous · ce que je vous souhaite · une chose que j'ai apprise de vous · un souvenir que je voudrais que vous gardiez.

À toi

Mon conjoint, ma conjointe, la personne qui partage ma vie

Ce que je ne t'ai pas assez dit · ce que je voudrais que tu fasses de ta vie après · ce que tu peux garder, et ce dont tu peux te défaire sans culpabilité · la permission d'être heureux, d'être heureuse.

À _____

Une amie, un frère, une sœur, un petit-enfant, quelqu'un qui a compté

Un souvenir précis que nous partageons · une chose que j'ai apprise de toi · ce que je te confie · ce que je te souhaite.

Ce que je voudrais qu'on sache de ma vie

Pour ceux qui viendront après, et qui ne m'auront pas connue

D'où je viens · ce que j'ai fait dont je suis fière · ce que j'ai appris et que je voudrais transmettre · ce qui m'a rendue heureuse · une recette, une chanson, un lieu.

Pour mes proches, le jour où

La feuille de route, dans l'ordre, pour ne pas chercher

Ce chapitre n'est pas pour moi : il est pour vous, qui tenez ce classeur parce que je ne suis plus là ou plus en état. Vous n'avez pas à tout faire aujourd'hui, ni à tout faire seul. Les premières 24 heures, trois choses comptent : faire constater et déclarer le décès, choisir les pompes funèbres, prévenir. Le reste attend une semaine, un mois, six mois. Cochez au fur et à mesure.

Avant tout. Relisez le chapitre 1 : il dit qui prévenir, et si j'ai un contrat obsèques (page 29). Un contrat obsèques change l'ordre des appels : on appelle l'entreprise désignée avant toute autre. Les démarches ci-dessous suivent la fiche officielle de service-public.nc (« J'ai un décès dans ma famille ») ; pour ce qui relève de l'État, service-public.gouv.fr. **Statut civil coutumier : voir page 50.**

En cinq lignes.

1. Faire constater le décès, le déclarer en mairie, demander dix copies de l'acte.
2. Regarder s'il y a un contrat obsèques (page 29) avant d'appeler des pompes funèbres.
3. Prévenir les personnes de la page 12, à plusieurs.
4. Dans la semaine : employeur, banques, notaire, CAFAT (et CLR), mutuelle, assurances.
5. Le reste attend un mois. Ne rien résilier dans la précipitation.

LES PREMIÈRES 24 HEURES

- [ ] **Faire constater le décès.** À domicile : appeler le médecin traitant, SOS Médecins ou, à défaut, le 15 ; un médecin (ou, dans certains cas, un infirmier) établit le certificat de décès. À l'hôpital ou en EHPAD, l'établissement s'en charge. En cas de mort violente ou suspecte, appeler la police ou la gendarmerie (17).
- [ ] **Déclarer le décès à la mairie** du lieu du décès, au plus tôt (pas de délai légal à domicile ; au Médipôle, en clinique ou en maison de retraite, sous 24 heures), avec le certificat de décès, une pièce d'identité et le livret de famille ou une pièce d'identité du défunt. C'est gratuit, sans rendez-vous. Le Médipôle, la clinique ou la maison de retraite le fait souvent à votre place. Demandez **une dizaine de copies de l'acte de décès** : chaque organisme en voudra une.
- [ ] **Choisir l'entreprise de pompes funèbres.** Si j'ai un contrat obsèques, appelez l'entreprise du contrat. Sinon, vous êtes libres : demandez un devis écrit à deux entreprises, la liste est affichée en mairie. Mes souhaits sont page 38. Rien ne vous oblige à décider dans l'heure.
- [ ] **Prévenir les personnes de la page 12,** dans l'ordre. Faites-vous aider : une personne appelle, une autre répond aux messages.
- [ ] **Les animaux** (page 15), le logement (fermer, couper ce qui doit l'être, page 32), les rendez-vous à annuler.

Délais : l'inhumation ou la crémation a lieu au plus tôt 24 heures après le décès, et au plus tard 14 jours calendaires après (dérogation possible par la préfecture, par exemple pour un rapatriement).

LA PREMIÈRE SEMAINE

- [ ] **L'employeur** (page 14), si je travaillais encore : il verse le dernier salaire et les congés aux héritiers, et déclenche la garantie décès de l'entreprise s'il y en a une (page 23). Si j'étais demandeur d'emploi, **la CAFAT (assurance chômage)**.
- [ ] **Les banques** (page 21) : par téléphone, puis par lettre recommandée avec l'acte de décès (modèle page 53). Mes comptes individuels seront bloqués ; les comptes joints continuent pour l'autre titulaire. Les obsèques peuvent être payées depuis le compte bloqué sur présentation de la facture. Les procurations s'arrêtent. Les prélèvements continuent jusqu'à résiliation : voyez la page 31.
- [ ] **Le notaire** (page 14), obligatoire s'il y a un bien immobilier, un testament, une donation entre époux, ou au-delà d'un certain montant : demandez à la banque à partir de quelle somme elle l'exige. Il établit l'**acte de notoriété** (la liste des héritiers), que la banque réclame pour débloquer les sommes importantes, et il interroge le fichier des testaments.
- [ ] **La CAFAT** (retraite@cafat.nc, avec le certificat de décès) et, si j'étais fonctionnaire, la **CLR** (page 24) : pour arrêter les versements et demander la **pension de réversion** ou l'**allocation de veuvage** (page 52). Prévenir aussi la **mutuelle** (page 16), et rendre ma carte CAFAT.
- [ ] **Les assurances** (page 29) : prévenir l'assureur, mais **ne rien résilier** : le logement et la voiture doivent rester assurés. Déclarer les **assurances-vie** (page 23), la **prévoyance** (page 23) et les **assurances emprunteur** (page 25), qui versent un capital ou remboursent les crédits. Pour un contrat dont vous ignorez l'existence : AGIRA, en annexe.
- [ ] **Le propriétaire ou l'agence** si j'étais locataire (page 28) ; le syndic si j'étais en copropriété.

> **Si je laisse des enfants mineurs.** Le juge des tutelles doit être saisi pour organiser leur protection ; le notaire ou la mairie vous dira comment. Regardez la page 15 : j'y ai écrit qui je souhaitais, et où est le document qui le dit.

LE PREMIER MOIS

- [ ] **Les impôts** (page 25) : informer la DSF. L'année suivante, une dernière déclaration de revenus à mon nom sera à faire, jusqu'à la date du décès. Mes impôts dus peuvent être payés depuis mes comptes.
- [ ] **La CAFAT, prestations familiales**, et l'**aide sociale de la province**, si mon conjoint ou mes enfants peuvent ouvrir des droits (pension d'orphelin, aides au logement).
- [ ] **Les fournisseurs** (page 30) : électricité, gaz, eau, internet, téléphone. Transférer au nom de qui reste, ou résilier avec l'accord des héritiers. Gardez ma ligne de téléphone mobile quelques semaines : les codes de sécurité de mes comptes y arrivent.
- [ ] **Les abonnements** (page 31) : résilier ceux marqués « à résilier », avec l'acte de décès (modèle de lettre page 53). Surveillez les relevés bancaires deux ou trois mois : il en reste toujours un.
- [ ] **Mes comptes numériques** (page 35) : j'y ai écrit ce que je souhaite pour chacun. Récupérez les photos avant de fermer quoi que ce soit (page 36).
- [ ] **Le véhicule** (page 30) : prévenir l'assureur, décider de le garder ou de le vendre ; la carte grise doit être mise à jour auprès de la DITTT.
- [ ] **Le courrier** : faire suivre à l'adresse d'un proche (l'OPT propose une réexpédition).
- [ ] **Les comptes et contrats que vous ne connaissez pas** : le fichier **Ficoba** liste mes comptes ouverts en métropole (annexe) ; pour les banques d'ici, le notaire écrit à chacune ; l'**AGIRA** recherche les assurances-vie ; le notaire interroge le **fichier des testaments**.

LES SIX PREMIERS MOIS

- [ ] **La déclaration de succession** se dépose en deux exemplaires au Service de la recette des impôts, **dans les neuf mois** du décès (douze si le défunt ne résidait pas en Nouvelle-Calédonie), même s'il n'y a pas de droits à payer ; les petites successions sans immobilier en sont dispensées. Le notaire s'en charge quand il y en a un, et il est obligatoire s'il y a un bien immobilier. Vous avez aussi **quatre mois** pour accepter ou refuser la succession (page 69). **Statut civil coutumier** : la demande d'ouverture de la succession se fait à la DGRAC dans l'année ; un palabre, puis un acte coutumier de succession, règlent la suite (page 40).
- [ ] **Le logement** : vendre, garder, vider. Rien ne presse tant que les charges sont payées. Pour les affaires, la page 32 dit ce qui a de la valeur, et le chapitre 8 à qui je voulais que certaines choses aillent.
- [ ] **Les aides** auxquelles vous avez droit : page suivante. Rien n'est automatique.
- [ ] **Vous.** Un congé pour décès existe (trois jours au minimum pour un proche, plus pour un enfant), et votre médecin peut vous arrêter. Un deuil n'est pas une liste de tâches. Faites-vous aider pour la liste, et gardez-vous pour le reste.

★ Les organismes à prévenir, en un tableau

Cochez quand c'est fait. La colonne « page » renvoie à l'endroit du classeur où j'ai noté les coordonnées et les numéros.

	ORGANISME	PAGE	CE QU'IL FAUT ENVOYER	FAIT LE, PAR
☐	Mairie du lieu du décès	48	Certificat de décès, pièces d'identité	
☐	Pompes funèbres (ou contrat obsèques)	29, 38	Mes souhaits, le contrat	
☐	Employeur, CAFAT chômage	14	Acte de décès	
☐	Banques, une par une	21	Lettre + acte de décès, puis acte de notoriété	
☐	Notaire	14	Livret de famille, titres, contrats	
☐	CAFAT retraite, CLR, Agirc-Arrco	24	Certificat de décès, demande de réversion ou de veuvage	
☐	CAFAT (maladie, prestations familiales)	16	Carte CAFAT, acte de décès	
☐	Mutuelle	16	Acte de décès	
☐	Assurances-vie, prévoyance	23	Acte de décès, pièce d'identité du bénéficiaire	
☐	Assurances emprunteur, crédits	25	Acte de décès, n° de prêt	
☐	Assurances habitation, auto	29	Acte de décès (ne pas résilier)	
☐	Propriétaire, agence, syndic	28	Acte de décès, lettre recommandée	
☐	DSF (impôts)	25	Acte de décès	
☐	Aide sociale de la province	24	Acte de décès	
☐	Électricité, gaz, eau	30	Acte de décès, relevé du compteur	
☐	Internet, téléphone	30	Acte de décès	
☐	Abonnements à résilier	31	Lettre + acte de décès	
☐	Comptes numériques	35	Selon le service, acte de décès	
☐	DITTT (carte grise du véhicule)	30	Acte de décès, certificat de cession ou d'héritier	
☐	OPT (réexpédition du courrier)		Acte de décès	
☐	DGRAC (statut civil coutumier)	40	Demande d'ouverture de succession, dans l'année	

Les aides auxquelles vous avez droit

Rien de tout cela n'est versé automatiquement. Il faut le demander, parfois dans un délai court. Les montants et conditions changent : vérifiez auprès de la CAFAT, de la CLR ou de la mutuelle. Ce qui suit vous dit à qui demander, et quoi. Si j'avais aussi des droits en métropole : page 64.

Le capital décès	Demandez à la CAFAT, à la mutuelle et à l'employeur s'ils versent un capital au décès d'un assuré en activité : rien n'est versé sans demande. Droits en métropole : la CPAM peut verser un capital décès, page 64.
La pension de réversion, l'allocation de veuvage	Pour mon conjoint ou ma conjointe (mariage, PACS ou concubinage déclaré à la CAFAT ; veuvage : mariage ou PACS). À la CAFAT : pension de réversion à partir de 50 ans ; avant 50 ans, allocation de veuvage, 60 % de ma retraite, trois ans au plus (union d'au moins deux ans ou un enfant, quinze ans de cotisation sauf décès après 50 ans), à demander dans les douze mois. À l'Agirc-Arrco, si j'y cotisais : 60 %, dès 55 ans. Rien n'est automatique.
La pension d'orphelin	Pour mes enfants, à la CAFAT, et à la CLR si j'étais fonctionnaire : à demander, elle n'est pas automatique.
L'aide aux frais d'obsèques	La mutuelle, l'employeur ou son comité d'entreprise, la province (aide sociale) et parfois la commune participent aux frais. Si j'étais en activité, l'employeur verse aux héritiers ce qui est dû à la date du décès : salaire restant, congés payés, primes éventuelles.
Les assurances-vie et la prévoyance	Page 23. L'assureur a quinze jours pour réclamer les pièces, puis un mois pour payer ; la prévoyance suit son contrat. Pour les contrats inconnus : AGIRA (annexe), gratuit, réponse sous quinze jours. Pensez aussi à l'assurance de la carte bancaire haut de gamme (page 29) : en cas de décès accidentel, elle verse un capital.
Les assurances emprunteur	Page 25. Elles remboursent ma part du crédit, une fois déclarées ; les mensualités prélevées entre-temps sont remboursées.
Pour les enfants	Prestations familiales de la CAFAT maintenues, pension d'orphelin, bourses de la province et du gouvernement : demandez à chacun, en apportant l'acte de décès.
La succession, côté impôts	Le conjoint survivant et le partenaire de PACS ne paient rien. Chaque enfant a un abattement de 18 millions de francs, puis un tarif de 5 à 20 % ; délais, dispenses et tarifs complets : page 69. Pour des biens en métropole, la convention fiscale France–Nouvelle-Calédonie répartit l'impôt : le notaire sait faire (page 64).

★ Deux lettres types

À recopier ou à photocopier. Envoyez en recommandé avec accusé de réception, et gardez une copie. Joignez toujours une copie de l'acte de décès.

1. Informer une banque ou un organisme du décès

Vos nom, prénom, adresse, téléphone
Nom et adresse de l'organisme Lieu, date

Objet : décès de *Prénom NOM*, *n° de compte / de contrat / de dossier*

Madame, Monsieur,

J'ai la tristesse de vous informer du décès de *Prénom NOM*, née / né le *date* à *lieu*, survenu le *date* à *lieu*. Vous trouverez ci-joint une copie de l'acte de décès.

Prénom NOM était titulaire chez vous du compte / du contrat n° *numéro*. Je vous remercie de prendre en compte ce décès, de m'indiquer les démarches à accomplir et les documents à vous fournir, et de m'adresser le relevé de situation à la date du décès.

En ma qualité de *conjoint, enfant, héritier, personne chargée de la succession*, je vous prie d'adresser toute correspondance à l'adresse ci-dessus. Le notaire chargé de la succession est *Maître NOM, adresse*.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.
Signature

2. Résilier un abonnement ou un contrat

Vos nom, prénom, adresse Nom et adresse du service Lieu, date

Objet : résiliation pour cause de décès, contrat n° *numéro*

Madame, Monsieur,

Je vous informe du décès de *Prénom NOM*, survenu le *date*, titulaire du contrat ou de l'abonnement n° *numéro*. Vous trouverez ci-joint une copie de l'acte de décès.

Je vous demande de mettre fin à ce contrat à la date du décès, ou à la date la plus proche que permettent la loi et vos conditions, sans frais lorsque cela est prévu, et de cesser tout prélèvement. Je vous remercie de me confirmer par écrit la date d'effet et de me rembourser, le cas échéant, les sommes prélevées après le décès.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.
Signature

Vos notes, le jour où

Qui vous avez appelé, ce qu'on vous a dit, le numéro du dossier, le nom de la personne. Vous le chercherez dans trois semaines.

DATE	ORGANISME, PERSONNE	CE QUI A ÉTÉ DIT, DEMANDÉ	RÉFÉRENCE

> Vous avez fait ce qu'il fallait. Le reste peut attendre. Merci, de la part de celle ou celui qui a rempli ce classeur, d'avoir pris soin de tout cela.

Garder ce classeur vivant

Dix minutes par an, et il reste vrai

Un classeur rempli il y a six ans, avec une banque qui a fermé et une personne de confiance qui a déménagé, fait perdre du temps au lieu d'en faire gagner. Choisissez une date fixe, la même chaque année, et faites le tour. Ce n'est pas long : la plupart des pages n'ont pas changé.

1 Ma date de mise à jour, chaque année

Le ..... de chaque année

Un anniversaire, la rentrée, le jour du changement d'heure, le 1er du mois de votre choix : une date que vous n'oublierez pas.

2 Les douze questions de la mise à jour

- ☐ Les trois personnes à prévenir (page 7) sont-elles toujours les bonnes, avec le bon numéro ?
- ☐ Ma personne de confiance (page 13) est-elle toujours d'accord, et joignable ?
- ☐ Mes traitements (page 17) sont-ils à jour ? Ma dernière ordonnance est-elle en photo ?
- ☐ Ai-je ouvert ou fermé un compte, changé de banque, de conseiller (page 21) ?
- ☐ Ai-je relu la clause bénéficiaire de mes assurances-vie (page 23) ?
- ☐ Un crédit a-t-il été soldé, un nouveau signé (page 25) ?
- ☐ Ai-je changé d'assureur, de fournisseur, de forfait (pages 29 et 30) ?
- ☐ Mes abonnements (page 31) : lesquels ont été ajoutés cette année ?
- ☐ Mon téléphone, mon ordinateur, mon gestionnaire de mots de passe ont-ils changé (page 34) ?
- ☐ Mes volontés (chapitre 8) sont-elles toujours les miennes ? Une naissance, un décès, une séparation dans la famille ?
- ☐ Mon testament et mon mandat de protection future sont-ils toujours d'actualité ?
- ☐ Les deux personnes qui savent où est ce classeur (page 57) le savent-elles toujours ?

> **Les moments qui demandent une mise à jour tout de suite,** sans attendre la date : un mariage, un PACS, un divorce, une naissance, un décès dans la famille, un déménagement, un départ à la retraite, un diagnostic sérieux, une vente ou un achat immobilier, un changement de banque.

3 Journal des mises à jour

Une ligne par passage. C'est aussi la preuve, pour vos proches, que ce classeur est tenu : ils feront confiance à ce qu'ils y lisent.

DATE	CE QUI A CHANGÉ (PAGE, QUOI)	INITIALES

4 Qui sait que ce classeur existe, et où il est

Un classeur que personne ne trouve ne sert à rien. Deux personnes au moins doivent savoir qu'il existe, où il est rangé, et avoir vu sa couverture. Pas besoin qu'elles l'aient lu.

Ce classeur est rangé à .....

La version à l'écran (PDF rempli) est enregistrée sur ..... sous le nom .....

Les enveloppes et documents qui vont avec (lettres, contrats, testament) sont rangés à .....

Première personne

Nom ..... Lien ..... Téléphone .....

Je lui ai montré ce classeur le ..... Signature .....

Deuxième personne

Nom ..... Lien ..... Téléphone .....

Je lui ai montré ce classeur le ..... Signature .....

Et aussi

☐ Mon notaire sait qu'il existe ☐ Mon médecin sait où sont mes directives anticipées

☐ Ma personne de confiance a une copie des pages 7, 8 et 17

> **Ma signature.** Ce classeur dit ce que je sais, ce que je possède et ce que je souhaite, à la date de la dernière mise à jour. Il ne remplace ni un testament, ni des directives anticipées, ni un acte notarié ; il dit où ils sont. Je l'ai rempli librement, pour ceux que j'aime.

Fait à ..... le ..... Signature .....

> Merci d'être allée, d'être allé jusqu'ici. Peu de gens le font. Ceux qui vous aiment ne sauront peut-être jamais le temps que vous leur avez épargné. C'est la définition d'un cadeau.
>
> *Josye*

Annexes

Les modèles officiels : gratuits, et où les trouver

Tout ce qui suit est gratuit. Les adresses sont celles des sites officiels : à l'écran, elles sont cliquables ; sur papier, tapez-les ou cherchez le nom du document suivi de « service-public ». Règles, montants et adresses de cette édition vérifiés en octobre 2026.

Directives anticipées (modèles A et B)	service-public.gouv.fr, fiche « Directives anticipées ». Modèle A si vous êtes atteint d'une maladie grave, modèle B si vous êtes en bonne santé. Le papier libre est accepté aussi. À garder chez votre médecin et chez votre personne de confiance.
Désignation de la personne de confiance	service-public.gouv.fr, fiche « Personne de confiance ». Formulaire à signer par vous et par la personne désignée. Une copie chez votre médecin.
Mandat de protection future	service-public.gouv.fr, fiche « Mandat de protection future », formulaire Cerfa à télécharger ; ou chez un notaire pour un mandat plus large.
Registre national des refus (don d'organes)	registrenationaldesrefus.fr, inscription en ligne gratuite ; information sur dondorganes.fr.
Don du corps à la science	Auprès d'un centre de don des corps d'une faculté de médecine ; une carte de donateur vous est remise. Liste sur service-public.gouv.fr, fiche « Don du corps à la science ».
Testament : le faire enregistrer	Fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV), uniquement par un notaire. Après un décès, toute personne peut interroger le fichier sur adsn.notaires.fr avec l'acte de décès (payant, quelques euros).
Désigner un tuteur pour ses enfants	Par testament, ou par une déclaration spéciale devant notaire. Votre notaire fait les deux en un rendez-vous ; voir page 15.

> **Un conseil.** Imprimez ces modèles, remplissez-les à la main, signez, et rangez-les avec ce classeur. Une photo de chacun dans votre téléphone, et une copie à votre personne de confiance. C'est tout.

Les fichiers et les adresses

Pour retrouver ce qu'on ne connaît pas, et pour les démarches

Retrouver une assurance-vie	AGIRA, agira.asso.fr, rubrique « Recherche de contrats d'assurance-vie ». Courrier gratuit avec l'acte de décès ; réponse sous quinze jours.
Retrouver tous les comptes bancaires	Pour les comptes ouverts en métropole : fichier Ficoba, demande par les héritiers ou le notaire sur impots.gouv.fr. Pour les banques calédoniennes (BCI, BNC, Société Générale, BNP), le notaire écrit à chacune avec l'acte de décès.
Retrouver un testament	Fichier central des dispositions de dernières volontés, adsn.notaires.fr : toute personne peut l'interroger avec l'acte de décès.
Retraite : relevé de carrière, réversion	info-retraite.fr : votre relevé de carrière de votre vivant, et, pour vos proches, une seule demande de pension de réversion pour tous les régimes.
Démarches après un décès	service-public.gouv.fr, rubrique « Un proche est décédé » : un parcours personnalisé selon votre situation. Guide PDF officiel sur justice.fr (« Principales démarches à réaliser suite au décès d'un proche »).
Réexpédition du courrier	L'OPT (opt.nc), avec l'acte de décès.
Comptes numériques	Facebook : Paramètres, « Commémoration ». Google : « Gestionnaire de compte inactif » (myaccount.google.com). Apple : Réglages, votre nom, « Connexion et sécurité », « Contact légataire ». Pour chaque autre service, cherchez « nom du service + décès ».
Un renseignement administratif	La mairie, la CAFAT (cafat.nc), la DSF (dsf.gouv.nc) et service-public.nc. Pour ce qui relève de l'État (passeport, justice, notaire), service-public.gouv.fr.
Une aide pour les démarches	Les mairies, les maisons de la province et les agences de la CAFAT aident gratuitement ; service-public.nc, rubrique « J'ai un décès dans ma famille », donne la liste de contrôle calédonienne, par étapes (3 mois, 6 mois, un an).

Pour mes proches. Ces adresses sont celles d'octobre 2026. Si l'une ne répond plus, cherchez le nom de l'organisme : il existe toujours, c'est l'adresse qui a changé.

Transmettre ce classeur automatiquement

Pour que le PDF rempli arrive tout seul à vos proches, le jour où (1/2)

Un classeur papier se trouve. Un classeur à l'écran, lui, dort dans un compte fermé à clé. Trois outils que vous avez peut-être déjà savent remettre vos fichiers à une personne de confiance si vous ne donnez plus signe de vie pendant des mois, sans rien envoyer tant que vous êtes là. Une absence n'est pas une preuve de décès : c'est pourquoi ils préviennent et laissent annuler, et pourquoi une personne qui sait où est le papier reste indispensable (page 57). Ils sont gratuits ou presque, et ce sont eux que je vous conseille, plutôt qu'un service qui garderait vos documents.

1 Avec Google : le gestionnaire de compte inactif (gratuit)

- [ ] Enregistrez le PDF rempli dans **Google Drive**, dans un dossier « Au cas où ».
- [ ] Sur **myaccount.google.com**, ouvrez « Données et confidentialité », puis « Planifier l'avenir de vos données numériques » (le gestionnaire de compte inactif).
- [ ] Choisissez le **délai d'inactivité** : 3, 6, 12 ou 18 mois sans connexion (options affichées en octobre 2026). Google vous prévient avant d'agir, par e-mail et SMS, environ un mois avant, pour que vous puissiez dire « je suis là ».
- [ ] Ajoutez jusqu'à **dix personnes de confiance**. Pour chacune, cochez ce qu'elle recevra (Drive, Photos, Gmail…) et écrivez-lui un message. Elle ne verra rien avant le jour où, et ne recevra que les fichiers cochés : pas les mots de passe enregistrés dans Chrome.

2 Avec Apple : le contact légataire (gratuit)

- [ ] Enregistrez le PDF dans **iCloud Drive** (l'application Fichiers).
- [ ] Sur l'iPhone : Réglages, votre nom, « Connexion et sécurité », « **Contact légataire** ». Ajoutez la personne.
- [ ] Apple crée une **clé d'accès** : envoyez-la à la personne, ou imprimez-la et rangez-la avec ce classeur (notez où, page 57).
- [ ] Le jour où, elle demande l'accès sur **digital-legacy.apple.com** avec la clé et l'acte de décès. L'accès dure trois ans à partir de l'accord d'Apple, puis le compte est supprimé : récupérez vite ce qui compte. Il ne couvre ni le trousseau, ni les achats (films, musique, livres, abonnements).

Transmettre ce classeur automatiquement

(2/2)

3 Avec Bitwarden : l'accès d'urgence (abonnement Premium, environ 20 $ US par an : 19,80 $ en octobre 2026)

- ☐ **Bitwarden** est un gestionnaire de mots de passe. Mettez-y vos mots de passe (chapitre 7), et joignez le PDF du classeur en pièce jointe. Le classeur ne contient aucun mot de passe : c'est ce qui permet de le confier à ces outils.
- ☐ Paramètres, « **Accès d'urgence** », « Ajouter un contact » : la personne doit avoir un compte Bitwarden (gratuit). Choisissez « Voir » ou « Prendre le contrôle », et un **délai d'attente** que vous choisissez, d'un jour à plusieurs semaines : 7 ou 30 jours sont de bons repères.
- ☐ Le jour où, elle demande l'accès. Vous recevez un e-mail. Si vous ne refusez pas avant la fin du délai, elle obtient l'accès. Tant que vous êtes là, vous pouvez toujours dire non.

> **Pourquoi pas un service qui envoie tout dès que je ne réponds plus à un e-mail ?** Parce qu'il se trompe dans les deux sens : une hospitalisation, un voyage, un message parti en spam, et vos comptes et vos volontés arrivent chez vos proches alors que vous êtes vivante. Les trois outils ci-dessus attendent des mois, vous préviennent avant, et vous laissent annuler. C'est cette patience qui les rend sûrs.

4 Ce que j'ai mis en place

☐ Google : délai ..... personnes .....

☐ Apple : contact ..... la clé d'accès est rangée .....

☐ Bitwarden : contact ..... délai .....

☐ Sans outil : une copie du PDF sur une clé USB chez .....
et le papier, dont deux personnes connaissent la place (page 57).

Mis en place le ..... Vérifié le .....

Chemins et menus vérifiés en octobre 2026. S'ils ont changé, cherchez le nom de la fonction dans l'aide du service.

Petit lexique

Les mots que vos proches entendront, et ce qu'ils veulent dire (1/2)

Acte de décès

Le document officiel établi par la mairie, qui prouve le décès. Toutes les démarches commencent par lui ; demandez-en une dizaine de copies, elles sont gratuites.

Acte de notoriété

Établi par le notaire, il dit qui sont les héritiers et dans quelle proportion. La banque le demande pour débloquer les comptes au-delà d'un certain montant.

Assurance-vie, clause bénéficiaire

Un placement dont le capital, au décès, va directement aux personnes nommées dans la clause bénéficiaire, sans passer par la succession et avec une fiscalité avantageuse. C'est la clause, telle qu'elle est écrite, qui décide.

Directives anticipées

Vos volontés écrites sur les soins de fin de vie, qui s'imposent aux médecins si vous ne pouvez plus vous exprimer.

Donation

Ce que l'on donne de son vivant, par acte notarié (ou don manuel pour une somme ou un objet). Elle est prise en compte dans la succession.

Donation entre époux, « au dernier vivant »

Acte notarié qui augmente la part du conjoint survivant. Fréquent, souvent oublié : vérifiez si vous en avez signé une.

Habilitation familiale, curatelle, tutelle

Les mesures que le juge prend pour protéger une personne qui ne peut plus gérer ses affaires. L'habilitation familiale est la plus simple, quand la famille est d'accord. Le mandat de protection future permet de les éviter en choisissant soi-même à l'avance.

Indivision

Quand plusieurs héritiers possèdent ensemble un bien (une maison, par exemple) avant son partage ou sa vente. Les décisions importantes se prennent à plusieurs.

Petit lexique

(2/2)

Mandat de protection future

Le document par lequel vous désignez, à l'avance, qui s'occupera de vos affaires si vous ne le pouvez plus.

Notaire

L'officier public qui règle la succession, établit l'acte de notoriété, conserve et enregistre les testaments. Obligatoire s'il y a un bien immobilier, un testament, une donation entre époux, ou au-delà d'un certain montant (demandez à la banque).

Personne de confiance

Celle que vous désignez par écrit pour être consultée par les médecins en priorité si vous ne pouvez plus vous exprimer. Différente de la personne à prévenir en cas d'urgence.

Quotité disponible, réserve héréditaire

La réserve est la part de votre patrimoine que la loi garantit à vos enfants (la moitié avec un enfant, les deux tiers avec deux, les trois quarts avec trois ou plus). La quotité disponible est le reste, que vous pouvez léguer à qui vous voulez.

Succession

L'ensemble de ce que vous laissez, biens et dettes, et la procédure qui le transmet à vos héritiers. La déclaration de succession est le document fiscal à déposer dans les neuf mois (page 50).

Testament olographe, testament authentique

Olographe : écrit entièrement à la main, daté et signé par vous, valable sans notaire. Authentique : dicté à un notaire devant deux témoins ou un second notaire. Les deux peuvent être enregistrés au fichier central (FCDDV).

Usufruit, nue-propriété

L'usufruit est le droit d'utiliser un bien et d'en percevoir les revenus (habiter la maison, toucher les loyers) ; la nue-propriété est le droit d'en être propriétaire sans l'utiliser. Le conjoint survivant choisit souvent l'usufruit de tout, et les enfants ont la nue-propriété.

> **Un mot que vous n'avez pas trouvé ?** Le site service-public.gouv.fr a un moteur de recherche en haut de chaque page. Tapez le mot : la fiche explique, en français courant, ce qu'il veut dire et ce qu'il faut faire.

Si vous avez aussi une vie en métropole

Une carrière là-bas, une retraite, un bien, de la famille : ce qui change (1/2)

Beaucoup de Calédoniennes et de Calédoniens ont des droits des deux côtés de la mer. Ce classeur parle de vos interlocuteurs d'ici ; voici leurs équivalents en métropole, pour que vos proches ne cherchent pas.

Santé	La **CPAM** (ameli.fr) remplace la CAFAT pour une couverture métropolitaine. Si j'étais salariée / salarié en activité là-bas, elle verse un **capital décès** (4 009 € depuis avril 2026 pour un salarié), à demander dans le mois pour garder la priorité, dans les deux ans au plus tard. Le dossier médical partagé s'appelle **Mon espace santé** (assurés d'un régime métropolitain seulement).
Retraite acquise en métropole	La retraite de base est versée par la **Carsat** (ou la MSA, ou l'État pour les fonctionnaires), la complémentaire par l'**Agirc-Arrco**. Tout se voit et se demande sur **info-retraite.fr**, y compris la pension de réversion en une seule demande : 54 % de la retraite de base, à partir de 55 ans, sous condition de ressources ; 60 % à l'Agirc-Arrco, dès 55 ans, sans condition de ressources. Mariage seulement, pas de PACS ni de concubinage.
Impôts et succession	Pour un bien ou des revenus en métropole : le **centre des finances publiques** et **impots.gouv.fr**. La déclaration de succession s'y dépose dans les six mois si le décès a lieu en métropole, dans les douze mois sinon ; le conjoint et le partenaire de PACS n'y paient pas de droits, chaque enfant a un abattement de 100 000 €. La **convention fiscale** entre la France et la Nouvelle-Calédonie répartit l'impôt selon l'endroit où sont les biens : le notaire sait faire, à condition de savoir que les deux existent.
Démarches après un décès	**service-public.gouv.fr**, rubrique « Un proche est décédé » ; par téléphone, Allo Service Public au 3939 ; sur place, les points **France Services** aident gratuitement.
Retrouver ce qu'on ne connaît pas	Les comptes bancaires ouverts en métropole : fichier **Ficoba** (impots.gouv.fr), demande par les héritiers ou le notaire. Les assurances-vie : **AGIRA**, gratuit. Les testaments : fichier central, par le notaire.
Logement et courrier	Un bail en métropole passe au conjoint, au partenaire de PACS ou à un proche qui y vivait, s'il le demande ; sinon il prend fin au décès, sans préavis : prévenez le bailleur par lettre recommandée. La **Poste** réexpédie le courrier sur présentation de l'acte de décès.

Si vous avez aussi une vie en métropole

(2/2) Mes interlocuteurs là-bas

Ma CPAM (ville) et mon numéro de sécurité sociale .....

Ma Carsat ou ma caisse de base ..... N° .....

Mon Agirc-Arrco (caisse) ..... N° .....

Mon centre des finances publiques .....

Mon notaire en métropole ..... Téléphone .....

Mes biens en métropole (adresse, titre rangé à) .....

.....

Ma banque en métropole, agence, 4 derniers chiffres .....

Ma mutuelle ou mes assurances souscrites là-bas .....

Ma famille là-bas, à prévenir (nom, téléphone) .....

.....

Deux systèmes, un seul notaire. Une carrière à Nouméa et une à Lyon donnent deux retraites, deux caisses à prévenir, deux pensions de réversion à demander. Un appartement en métropole et une maison ici relèvent de deux fiscalités. Rien de tout cela n'est un problème si le notaire sait que les deux existent : écrivez-le page 10 (employeurs), page 24 (caisses) et ici.

Et si je repars vivre en métropole ? Ce classeur reste bon : il suffira de reprendre les pages marquées CAFAT et DSF avec les interlocuteurs de là-bas, listés page 64. L'édition métropole du classeur existe aussi.

Si vous vivez à Wallis-et-Futuna

Ce qui change, et où chercher

Le territoire a ses propres règles pour la santé, la retraite et les impôts, et une partie de la vie dépend de Nouméa : les notaires, la cour d'appel, les évacuations sanitaires. Les démarches précises se vérifient auprès de l'Administration supérieure, à Mata-Utu.

Déclarer un décès	Auprès de l'état civil de la **circonscription** (Uvea, Alo ou Sigave), dans les 24 heures, avec le certificat du médecin. Demandez plusieurs copies de l'acte.
Santé	L'**Agence de santé de Wallis-et-Futuna** assure les soins, gratuits pour les résidents ; ni CAFAT ni mutuelle obligatoire. Les évacuations sanitaires vont au Médipôle, à Nouméa : notez page 16 qui vous y suit. Directives anticipées et personne de confiance : chez votre médecin et à la maison.
Retraite	Régime local pour les salariés du territoire : demandez à votre employeur et à l'Administration supérieure qui le gère, notez-le page 24. Une carrière en Nouvelle-Calédonie ou en métropole donne des droits à la CAFAT, à la Carsat et à l'Agirc-Arrco, à demander séparément.
Impôts et succession	Pas d'impôt sur le revenu ; les droits d'enregistrement et de succession sont ceux du territoire : service des finances de l'Administration supérieure. Pour des biens à Nouméa ou en métropole, chaque territoire applique ses règles (pages 25 et 64).
Notaire et justice	Les **notaires** sont à Nouméa ; le tribunal de première instance siège à Mata-Utu, la **cour d'appel** à Nouméa. Testament, mandat de protection future et personne de confiance se font comme partout en France (pages 13, 40, 41).
Coutume	Dans les royaumes d'Uvea, d'Alo et de Sigave, les terres coutumières se transmettent selon la coutume : parlez-en à la chefferie, et écrivez ici ce que vous souhaitez.
Obsèques	Organisées par la famille et le village, souvent dans les jours qui suivent : dites vos souhaits (page 38) de vive voix. Un rapatriement demande des formalités et un délai : anticipez-le.
Un renseignement	L'**Administration supérieure** à Mata-Utu, la circonscription, l'Agence de santé ; pour l'État, **service-public.gouv.fr**. Urgences : 15, 17, 18.

Ma circonscription, mon village, ma chefferie

EN CAS D'URGENCE

Je m'appelle ..... Née / né le .....

SAMU	Pompiers	Police	Europe
15	18	17	112

MON MÉDECIN TRAITANT

..... Tél. .....

MES TRAITEMENTS EN COURS

.....

.....

MES ALLERGIES

.....

À SAVOIR (PACEMAKER, DIABÈTE, ANTICOAGULANT…)

.....

PERSONNE À PRÉVENIR

..... Tél. .....

MA PERSONNE DE CONFIANCE (SANTÉ)

..... Tél. .....

MES ANIMAUX, ET QUI S'EN OCCUPE

.....

MON CLASSEUR « AU CAS OÙ » EST RANGÉ

.....

MES DIRECTIVES ANTICIPÉES SONT

.....

À afficher sur le réfrigérateur ou dans l'entrée. Mise à jour le _____

La carte portefeuille

À découper, à plier, à glisser près de votre carte Vitale

Le jour où, ce n'est pas forcément chez vous que cela arrive. Cette carte dit aux secours et à vos proches qu'un classeur existe, et où. Découpez le long des pointillés : la première va dans votre portefeuille, la seconde à la personne qui vous est la plus proche.

J'AI UN CLASSEUR « AU CAS OÙ »

Nom .....

Il est rangé .....

Prévenir ..... Tél. .....

Personne de confiance .....

AU CAS OÙ · DIGITAVITA

POUR MES PROCHES

Mon classeur « Au cas où » contient, dans l'ordre : qui prévenir, mes volontés, mes comptes et mes contrats, et la liste de ce qu'il faut faire. Commencez par les pages 7 et 8, puis le chapitre 10. Vous n'avez pas à tout faire aujourd'hui.

Il est rangé .....

AU CAS OÙ · DIGITAVITA

Fin du classeur. Si une page vous a manqué, si une rubrique n'existe pas pour votre situation, écrivez-moi à contact@digitavita.com : les prochaines éditions sont faites de ces remarques.

© 2026 Digitavita. Usage personnel et familial. Ce classeur ne constitue ni un conseil juridique, ni un conseil médical ou financier ; les règles et montants cités sont ceux connus en octobre 2026 et peuvent changer.

La succession en Nouvelle-Calédonie

Ce que dit le Code des impôts du pays : délais, dispenses, abattements, tarifs

Chiffres de la fiche « Succession » de service-public.nc (5 septembre 2025) et du Code des impôts de la Nouvelle-Calédonie, en francs CFP. Le notaire et le Service de la recette des impôts les appliquent ; cette page sert à comprendre, et à ne pas rater un délai.

Qui déclare, et où	Les héritiers, légataires, donataires, tuteurs ou mandataires ; une déclaration signée par un héritier suffit. En deux exemplaires au **Service de la recette des impôts** (formulaire sur dsf.gouv.nc). **Notaire** obligatoire dès qu'il y a un bien immobilier.
Délai de déclaration	**Neuf mois** après le décès si le défunt résidait en Nouvelle-Calédonie, **douze mois** sinon (Lp 253).
Dispense	Sans droits ni immobilier : enfants, parents, conjoint et partenaire de PACS si l'actif brut est inférieur à 1 000 000 F ; autres héritiers, 300 000 F (Lp 360).
Accepter ou refuser	**Quatre mois** pour accepter, accepter « à concurrence de l'actif net » (les dettes ne se paient qu'avec les biens du défunt) ou renoncer, au greffe du tribunal de première instance.
Qui ne paie rien	Le conjoint survivant, le partenaire de PACS, et les frères et sœurs vivant sous le même toit, sous conditions.
Abattements	Enfants et parents : **18 000 000 F** chacun ; frères et sœurs : 1 800 000 F ; neveux et nièces : 1 000 000 F ; héritier handicapé : 30 000 000 F ; à défaut : 300 000 F (Lp 345, Lp 352).
Tarifs, après abattement	Ligne directe, époux, PACS : 5 % jusqu'à 1 000 000 F, 10 % de 1 à 3 millions, 15 % de 3 à 10 millions, 20 % au-delà. Frères et sœurs : 30 % ; parents jusqu'au 4e degré : 40 % ; au-delà et non-parents : 50 % (R 342). Réduction à partir de trois enfants (Lp 346).
L'actif	Immeubles à leur valeur au jour du décès, **20 % d'abattement** sur la résidence principale occupée par le conjoint ou un enfant mineur ; valeurs mobilières ; mobilier compté 3 % sans inventaire ; bijoux à la valeur d'assurance ; comptes, livrets, créances ; donations aux héritiers de moins de six ans.
Ce qui se déduit	Prêts, impôts dus, frais d'obsèques jusqu'à **400 000 F** sur justificatifs (200 000 F sans).
Statut civil coutumier	Demande d'ouverture à la DGRAC dans l'année, palabre, acte coutumier (page 40).

Sources de cette édition

D'où viennent les règles, les montants et les adresses, et ce qui reste à vérifier

Édition 1, version 2.0 du 26 octobre 2026. Chaque règle de ce classeur vient d'une page officielle, consultée aux dates indiquées. Ce classeur n'a pas été relu par un notaire ni par un juriste ; il ne remplace pas leur conseil.

Démarches après un décès (chapitre 10)	service-public.gouv.fr, fiche F16507 « Un proche est décédé », 24 octobre 2026 : mairie, banques, employeur, caisses, assurances, notaire.
Directives anticipées (page 19)	Fiche F32010, 24 octobre 2026 : forme, validité sans limite, exceptions, lieux de conservation, modèles A et B.
Personne de confiance (page 13)	Fiche F32748, 24 octobre 2026 : désignation écrite et cosignée, rôle, révocation.
Comptes bancaires au décès (pages 21 et 39)	Fiche F1451, 25 octobre 2026 : frais d'obsèques et clôture sans notaire dans la limite de 5 965 €, fonds disponibles.
Déclaration de succession, délais et droits (pages 25, 50, 52)	Code général des impôts, articles 641 et suivants (six mois si le décès a lieu en France métropolitaine, douze mois sinon) ; abattements et exonérations : impots.gouv.fr, rubrique « Succession », octobre 2026.
Nouvelle-Calédonie : succession et fiscalité (pages 25, 50, 52, annexe)	service-public.nc, « Succession » (mise à jour du 5 septembre 2025, lue le 25 octobre 2026) : délai de neuf ou douze mois, dispenses, exonérations, abattements et tarifs (Code des impôts de la Nouvelle-Calédonie). Succession coutumière : affaires-coutumieres.gouv.nc, 25 octobre 2026 (DGRAC, délai d'un an, palabre, acte coutumier, donation-cession).
Nouvelle-Calédonie : CAFAT (pages 24, 49, 52)	cafat.nc, pages « Démarches en cas de décès » et « Allocation de veuvage », 25 octobre 2026 : signalement au service Retraite, réversion, veuvage (moins de 50 ans, 60 %, trois ans, douze mois pour demander), pension d'orphelin. **Le capital décès n'y figure pas** : demandez à la CAFAT. Démarches par étapes : service-public.nc, « J'ai un décès dans ma famille ».
Nouvelle-Calédonie : hôpital	Correction de l'auteure, 24 octobre 2026 : le CHT Gaston-Bourret a été remplacé par le Médipôle de Koutio, à Dumbéa.
Wallis-et-Futuna (annexe)	**Aucune source officielle en ligne n'a pu être consultée** pour cette page, écrite d'après des connaissances générales : faites-la relire par une personne du territoire avant de vous y fier (régime de retraite, état civil des circonscriptions, fiscalité).
Transmettre automatiquement (pages 60 et 61)	Pages d'aide de Google, d'Apple et de Bitwarden, octobre 2026 ; les menus changent, cherchez le nom de la fonction.